

N°019 • 1^{er} Trimestre 2018

Les Echos du

PNDP



The National Community-Driven Development Program's Bilingual Quarterly Magazine

www.pndp.org

Passation des marchés

Le PNDP au cœur des procédures

Pp 16-41



ESPACE MINEPAT

Portrait

Alamine Ousmane Mey

De nouveaux défis à relever P. 11



ACTUALITÉS

CNOP 2018

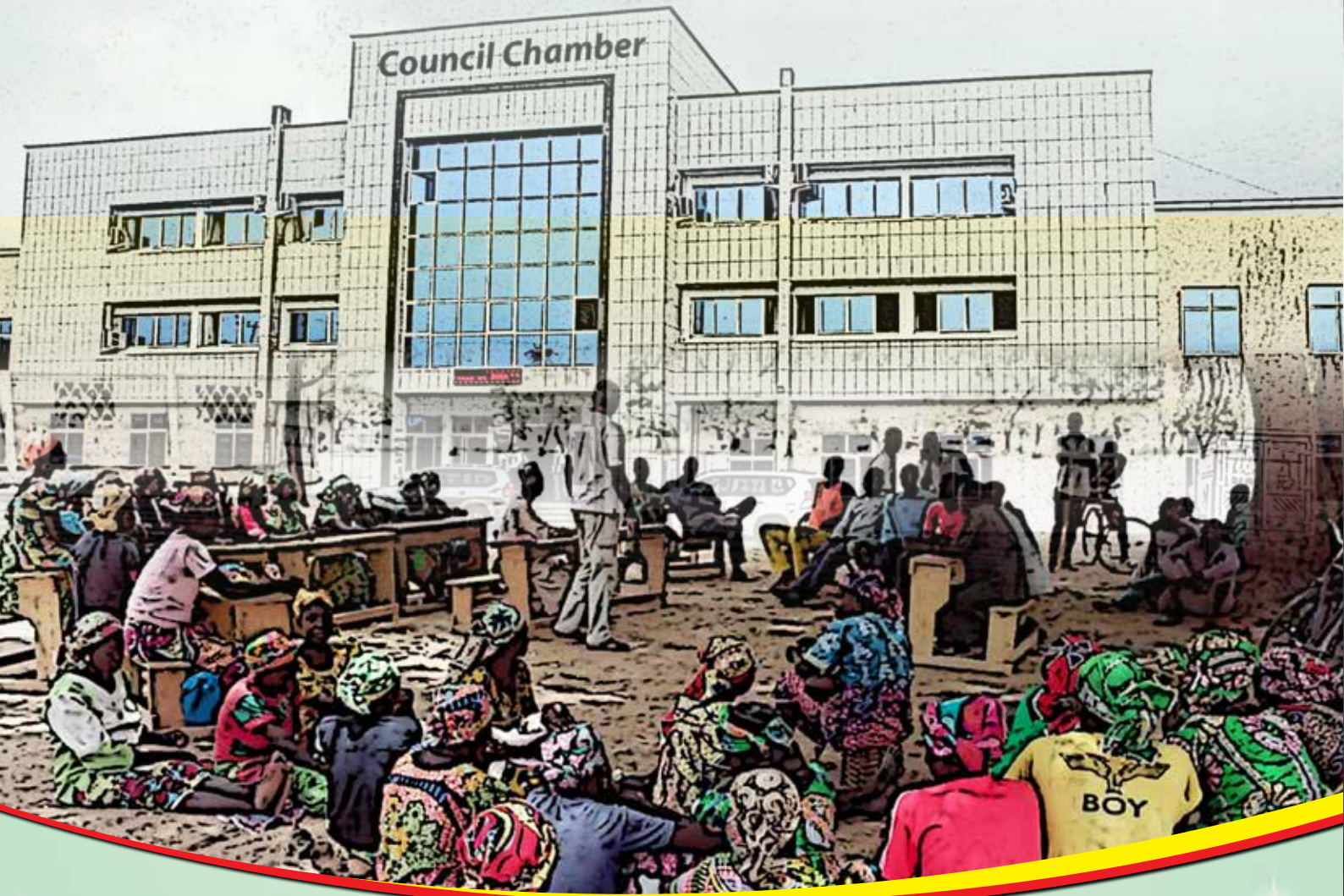
Exécution satisfaisante

des activités du PNDP P. 12



National Community Driven Development Program

I am involved in the development of my municipality



- By participating in the activities of the council ;
- By taking part in village development meetings ;
- By taking part in community work ;
- By paying taxes ;
- By following up the accountability of municipal councillors and the Mayor.

CNC, Pont Dragages, Entrée UNESCO & PNUD

P.O. Box : 660 Yaounde-Cameroon • Tel. +237 222 213 664 • Fax: +237 222 213 663

Email : pndp@pndp.org • Website : www.pndp.org





Les consultations
que j'ai menées, mais
aussi les multiples avis
et suggestions que
j'ai recueillis, m'ont
conforté dans l'idée
que nos concitoyens souhaitent
participer davantage à la gestion
de leurs affaires, notamment au
niveau local.
Je crois fermement à cet égard,
que l'accélération de notre
processus de décentralisation
va permettre de renforcer le
développement de nos régions.
J'ai dans cette optique, prescrit
la mise en œuvre des mesures
nécessaires pour concrétiser
rapidement cette réforme
majeure ».

*Message du Président de la République,
S.E Paul BIYA, à la nation, le 31 décembre 2017.*

S.E. Paul BIYA
Président de la République du Cameroun



Joseph Dion Ngute
Premier Ministre, Chef du Gouvernement



Ousmane Alamine Mey
Ministre de l'Economie, de la Planification
et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT)



Paul Tasong
Ministre Délégué auprès du MINEPAT
chargé de la Planification



Jean Tchoffo
Secrétaire Général du MINEPAT

09

MINEPAT

**Diversification
des sources de
croissance**



12

PDPP

**Un foyer
communautaire pour
les populations Bakas**



14

JIF 2018

**Diffusion continue des
valeurs morales au
PNDP**



43

Est

**La précision
du Bistouri**



EDITORIAL

- 06** Poursuivre la pérennisation des acquis
- 07** Continue to sustain achievements

ESPACE MINEPAT

- 09** MINEPAT : Cap sur la diversification des sources de croissance
- 10** Vœux 2018 : accroître la production, un défi majeur à relever
- 11** Portrait Alamine Ousmane Mey

ACTUALITÉS

- 12** CNOP 2018 : Exécution satisfaisante des activités du PNDP
- 13** PDPP : un foyer communautaire pour les populations Bakas

DOSSIER

- 16** Le PNDP au cœur des procédures
- 17** L'histoire continue de s'écrire...
- 18** Etudes de préféabilité : premier levier de réduction des incertitudes
- 19** Etudes de faisabilité : l'étape décisive
- 20** du livre vert au livre blanc : les directives plus simplifiées

- 21** Contract management : the concern of stakeholders in the sector
- 22** Code des marchés : une appropriation constante au PNDP
- 23** PNDP hailed for tactful management of contracts in Cameroon's troubled zones
- 24** Specificities of HIMO Operation
- 25** Guichet unique : une innovation dans l'exécution du contrat
- 26** Architects of public contrat at PNDP
- 27** PNDP simplifies financial transactions in project executions
- 28** Procurement process at PNDP
- 29** L'archivage : la sauvegarde incontournable
- 30** Internal audit : a perfect tool for good governance and control of public contracts
- 31** Bonnes pratiques : des expériences qui marchent
- 32** Passation des marchés au PNDP : Abréviations usuelles
- 33** Ils ont dit...
- 35** Syndicat des communes, une piste probable ?

- 35** Plan de passation des marchés : un outil important pour le processus
- 36** L'avis de l'expert
- 39** Trois questions à... Frédéric Bandon
- 40** Passation des marchés : focus on steps
- 41** Regard sur la gestion des travaux en régie

NOUVELLES DES RÉGIONS

- 42** Littoral : le PNDP sur le front de la conformité et des délais
- 43** Littoral : le PNDP assure une veille permanente
- 43** Sud : les peuples pygmées fièrement représentés dans la police camerounaise
- 43** Sud : la commune de Djoum accroît l'offre éducative
- 44** Est : échanges sur la programmation communale
- 44** Est : des initiatives locales examinées à Mandjou et Angossas
- 45** Est : la dynamique d'actualisation des PCD en cours
- 46** Est : diagnostic dans les villages de la commune de Bétaré Oya

Directeur de la Publication
Marie Madeleine Nga

Rédacteur-en-chef
Jacques MESSI
jmbala@pndp.org

Comité éditorial
Alphonse Boyogueno,
Georges Nkani, Isaac Ekeme,
Emmanuel Elimbi, Charles
Boube, Frédéric Bandon,
Peter Elangwe.

Equipe de rédaction
Paul Charlot Elomo, Rachel
Njoya, Stéphane Kapto, Thomas
Ongon, Mankongo, Perrier
Fouelefack, Sylvestre Chegue,
Mbella Mbappou Stéphane,
Hervé Nyama, Joséphine
Edwige Biko, Marius Ze Akono,
Josephine Bika, William
Toute, Augustin Bitchick,
Hamadou Ousman, Louvier
Kindo, Alain Mazda, Ngo

Nouck Anne-Marie, Nnouch
A Bol Viviane Claire, Donald
Assembe.

Adamaoua
Nana Maadjou, Jean Pierre
Awana, Bernard Oumarou
Sali.

Centre
Rostand Embolo Lorrain
Guimdo, Willy Azebaze.

Est
Claudine Ashetkuemun,
Gregory Nga Bela, Elysée
Olinga Ateba.

Extrême-Nord
Antoine Degem, Thomas
Biangue, Fabrice Eyango.

Littoral
Sylvestre Chegue, Babouma
Ngo Baya Sophie, Israël

Bessong.

Nord
Ousmaïla Mohamadou,
Ahmadou Souleymanou,
Casimir Tekela.

Nord-Ouest
Bruno Daniel Nkandjo, Marie
Jeanne Nkolo, Pascal Kolo.

Ouest
Boniface Megouo, Djombaye
Bersala, Duplex Sakam.

Sud
Florent Hugues Bessala,
Edmond Mbang Abep,
Elisabeth Nzuno.

Sud-Ouest
Atenchong David Nkem,
Edith Assontia, Alexandre
Atangana.

Secrétaire de rédaction
Paul Charlot Elomo

Mise en page
Lordric Kako

Impression
Sopecam

Tirage
5000 exemplaires

Abonnements
lesechos@pndp.org

**Cellule Nationale de
Coordination**
BP 660 Yaoundé-Cameroun
Email : pndp@pndp.org
Site web : www.pndp.org
Tél.: +237 222 213 664
Fax: +237 222 213 663

Poursuivre la pérennisation des acquis

Par Marie Madeleine Nga

L'année 2018 qui commence, est une année charnière et pleine de défis pour le Programme National de Développement Participatif (PNDP) qui est l'un des outils de mise en œuvre du Document de Stratégie pour le Croissance et l'Emploi (DSCE), notamment dans le champ du développement local.

Depuis 2016, le PNDP est entré dans sa troisième phase successive de mise en œuvre, consacrée à la consolidation et à la pérennisation des acquis enregistrés au cours des phases précédentes. Au-delà des activités classiques du Programme concourant au renforcement de la maîtrise d'ouvrage communale, à l'amélioration de la gouvernance locale, de la transparence budgétaire et de l'engagement citoyen, le Programme a entrepris de renforcer la dynamique des solutions endogènes, permettant aux communautés à la base d'être de véritables acteurs de leur propre développement.

Dans cette perspective, la démarche d'élaboration du Plan Communal de Développement a été revue pour intégrer l'accompagnement des communautés villageoises organisées autour d'un comité de concertation, pour identifier et mettre en œuvre des solutions endogènes, sans une intervention externe. Il s'agit donc d'une dynamique d'amélioration constante des besoins des communautés dont la partie visible de l'iceberg est la réalisation des microprojets. Le dossier de cette édition lève un pan de voile sur la passation des marchés au PNDP. Car, relever quotidiennement les défis liés au bien-être des populations passe aussi par une bonne maîtrise du processus de passation des marchés, lequel permet d'obtenir des infrastructures, fournitures et services de qualité.

Au cours de cette même année, le PNDP poursuit le suivi de deux études devant aboutir à la proposition au Gouvernement, d'un plan d'action pour la pérennisation des acquis du Programme, la mise en œuvre du volet agropastoral à la faveur de l'appui de l'Union Européenne dans

le cadre du 11^e Fond Européen de Développement (FED) et devant permettre l'expérimentation d'une nouvelle ingénierie de planification territoriale basée sur la promotion des filières porteuses de croissance et les bassins de production.

De même, grâce au financement du C2D, les cinq projets pilotes REDD+ en cours de mise en œuvre dans quatre zones agroécologiques au profit des communes de Lagdo ; Pitoa ; Yoko et des groupements de communes Bangou-Bana-Banganté et Tiko-Limbé sont à un stade très avancé et auront apporté une contribution non négligeable à l'élaboration de la stratégie nationale REDD+ du Cameroun. Avec la formation d'une première vague de personnels et comités de gestion, les radios communautaires réhabilitées ou mises en place avec l'appui du PNDP, commencent déjà à porter des fruits, en amplifiant les efforts de développement dans les zones d'influence.

Enfin, le projet à Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO) qui s'exécute à l'Extrême-Nord, grâce au Fonds Fiduciaire d'Urgence (FFU) de l'Union Européenne, permet d'envisager d'ici la fin de l'année, la finalisation de projets majeurs dans vingt communes, avec un niveau appréciable d'insertion des jeunes hommes et femmes. Un atelier de capitalisation des acquis de cette opération, y compris pour la mise en œuvre du cadre réglementaire en la matière est également envisagé à très court terme.

C'est le lieu pour moi de saluer l'engagement et la détermination des équipes du PNDP, qui n'ont cessé de parcourir les coins et recoins de nombreuses localités du pays dans le but de conduire la mission qui nous est confiée. En outre, c'est aussi l'occasion d'inviter les équipes à préparer efficacement la revue à mi-parcours envisagée au cours du premier trimestre de l'année 2019. ■

BONNE ANNEE A TOUS !



...la démarche d'élaboration du Plan Communal de Développement a été revue pour intégrer l'accompagnement des communautés villageoises organisées autour d'un comité de concertation.



Continue to sustain achievements

By Marie Madeleine Nga



...the process of elaboration of the council development plan was reviewed to integrate support to village communities organized in consultation committees.



The year 2018 that begins is a pivotal year filled with challenges for the National Community-Driven Development Program (PNDP), which is one of the tools for the implementation of the Growth and Employment Strategy Paper (GESP) precisely in the domain of local development.

Since 2016, PNDP entered the third successive phase of its implementation dedicated to the consolidation and sustainability of achievements of the previous phases.

Above classical activities of the program concurrent with the reinforcement of communal project management, amelioration of local governance, budgetary transparency and citizen commitment, the program has undertaken to strengthen the dynamics of the endogenous solutions, allowing communities at the grassroots to be veritable actors of their own development.

In this light, the process of elaboration of the council development plan was reviewed to integrate support to village communities organized in consultation committees, to identify and implement endogenous solutions, without external intervention. It is all about a constant system of amelioration of community needs with micro projects execution as the tip of the iceberg. The special report of this edition raises a piece of concern on procurement at PNDP. This is because a good mastery of the procurement procedures which permits to obtain quality infrastructure and service delivery helps to tackle the daily challenges of the population.

Throughout this year, PNDP will carry on with two studies that will culminate with a proposal to the government of a sustainable action plan of the programs achievements, the implementation of an

agro-pastoral aspect thanks to assistance from the European Union within the framework of the 11th European Development Fund (FED) and which will help experiment a new territorial planning system based on the promotion of fruitful sectors of growth and production pool.

In the same line, thanks to funds from C2D, the 05 pilot projects of REDD+ that are been implemented in 04 agro-ecological zones for the benefit of the Lagdo council; Pitoa; Yoko and the group of councils of Bangou-Bana-Bagangte and Tiko-Limbe are far advanced and will greatly contribute to the elaboration of the national strategy for REDD+ in Cameroon. The training of the first phase of personnel and management committee members has helped community radio stations that were rehabilitated on set up with support from the PNDP to start yielding fruits by amplifying development efforts in their zones of audience.

Finally, the High Intensity Labour Operation project (HIMO) which is been executed in the Far North region with funds from the European Union and the emergency Trust Fund, helps to envisage before the year ends, the finalization of major projects in some 20 councils, with a reasonable level of youth implication. A workshop to capitalize these achievements, including the implementation of the regulatory framework is in the making.

It's my place to commend the commitment and determination of the team of PNDP, who ceaselessly combs the nooks and crannies of the country to execute the mission conferred on us. It's equally an occasion for me to invite them to effectively prepare ahead of the mid-term review coming up in the first semester of 2019. ■

HAPPY NEW YEAR TO ALL !

Energies renouvelables

3,4 milliards de Fcfa pour booster les initiatives dans le domaine

Les fonds suisse vont accélérer la croissance dans ce secteur névralgique de l'économie.

Un pas de plus a été franchi pour le secteur privé et le secteur des énergies renouvelables. En effet, en novembre 2017, le Cameroun et la Suisse ont signé un accord d'un montant de 3,4 milliards de Fcfa. Alamine Ousmane Mey, ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire (MINEPAT) et Pietro Lazzari, ambassadeur de Suisse au Cameroun, lors de la première session du Comité d'orientation et de suivi de cet accord ont insisté sur l'effort mené pour dynamiser l'économie camerounaise. L'allocation de ces

ressources de fonds de contrepartie qui devra accompagner le secteur des énergies renouvelables et la promotion du secteur privé n'est pas la première du genre. L'ensemble de ces apports traduit la vision du chef de l'Etat, Paul Biya dans le sens de diversifier l'économie camerounaise. Et le secteur de l'énergie tient une place de choix. De l'avis du MINEPAT, « ce sont des axes qui tiennent à cœur le président de la république ».

En matière de développement économique et sociale, la Suisse a approuvé cet accompagnement pour continuer à apporter son savoir-faire

à l'éclosion de notre pays. Pour Pietro Lazzari « la Suisse détient un savoir-faire dans le domaine qu'il compte transmettre au Cameroun ». Les fonds seront accordés aux entreprises en respectant un certain nombre de critères, notamment la sélection des meilleures qui pourront réaliser des projets en matière d'énergies renouvelables ou en matière de promotion du secteur privé. Ce qui devrait à coup sûr, contribuer au renforcement de la croissance et à l'amélioration des conditions de vie des populations. ●

Amélioration de l'offre énergétique

109 milliards de Fcfa pour Douala

Ce financement servira à renforcer le réseau électrique de la capitale économique.

La Capitale économique du Cameroun est devenue au fil des temps, le lieu de toutes les convergences. Au point où les infrastructures n'ont pas pu suivre le rythme de cet accroissement de la population sans cesse continue. Du coup, les problèmes énergétiques ont aussitôt fait leur apparition créant des pertes énormes aux industries et des menaces à leur survie. Pour parer à ce manque, deux accords de prêt ont

été signés le 7 mars 2018 à Yaoundé entre le ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire (MINEPAT) et la banque Société générale.

D'un montant cumulé de 165,643 millions d'euros, soit 109 milliards de Fcfa, l'accord s'inscrit dans le cadre du Projet de renforcement et de stabilisation des réseaux de transport d'électricité de la ville de Douala. De l'avis d'Alamine Ousmane Mey,

ministre de l'Economie, ce projet va apporter une réponse à la demande sans cesse croissante des opérateurs économiques et des ménages. Le groupe français Bouygues Energies et Services à l'ouvrage pour le besoin de la cause, devra à terme, grâce à ce projet, renforcer les moyens de transport d'énergie, sécuriser et fiabiliser l'alimentation de la ville de Douala. ●

Cameroon-Switzerland relationship

3.4 billion Fcfa to boost infrastructure and renewable energy

The two parties have jointly agreed on how the funds will be injected into the economy to reduce social disparities.

The Minister of the Economy, Planning and Regional Development, Alamine Ousmane Mey on the 9th of June 2018 in his ministry presided at the second session of the orientation committee and follow up of agreements related to the use of funds from the reconversion of Cameroon's debts towards the Swiss government.

The aim of the meeting that came after their first session on March 14, 2018 was to map out modalities of

how the funds will be used, which type of projects are expected to benefit from the different tenders that will be launched and how the tenders shall be presented to the public.

Two main sectors shall benefit from the amount which are the renewable energy sector and infrastructures that will boost the private sector. The 3.4 Billion FCFA is going to go a long way to reduce social disparities especially in the private sector.

During the session, it was agreed that councils are eligible to present projects in that light for sponsoring same as public and private enterprises and other institutions who conforms to the modalities.

The cancellations of the debts of Cameroon reconverting it to finance development projects in the country falls within the framework of the sustainable development goals in its 7, 8, and 18 objectives. ●

MINEPAT

Cap sur la diversification des sources de croissance



C'était le centre d'intérêt de la conférence annuelle des responsables des services centraux et déconcentrés tenue à Yaoundé le 30 janvier 2018.

Le 29 janvier 2018, au Palais des Congrès de Yaoundé, le ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire a rappelé les chocs exogènes et endogènes qui ont frappé les économies dans la sous-région en général et au Cameroun en particulier. Devant les responsables des services centraux et extérieurs du ministère, les partenaires techniques et financiers, les structures sous tutelle et les représentants du secteur privé, le ministre a souligné la nécessité de « continuer à créer les conditions d'une véritable expansion économique en massifiant les infrastructures et en diversifiant les sources de croissance ». Des actions et d'autres qui passent par la transformation structurelle de l'économie et l'accompagnement du secteur privé. Le choix porté sur le thème « Accélérer la diversification de l'écono-

mie pour une croissance forte et durable », justifie amplement une telle dynamique. Au menu des travaux, de nombreux sous thèmes développés par des experts et visant à ressortir des recommandations fortes à même de faciliter « le renforcement de la compétitivité de nos entreprises et la libération de notre potentiel de croissance à moyen terme ».

La promotion et la dynamisation des exportations, ainsi que la promotion des filières structurantes et la transformation des matières premières locales ont constitué les deux

Continuer à créer les conditions d'une véritable expansion économique en massifiant les infrastructures et en diversifiant les sources de croissance...

premiers sous-thèmes en débat. Suivis ensuite par la facilitation de l'accès au financement et l'étude du cadre juridique de l'investissement privé. Des échanges et débats, on retient le besoin d'infrastructures pour les zones de production, la nécessité d'une matrice pour relever les différentes interventions dans le champ de l'investissement privé et de la compétitivité de nos entreprises, ainsi que l'opérationnalisation de l'Agence de Promotion des Exportations (APE) prévue par les textes en vigueur. •





Vœux 2018

Accroître la production : un défi majeur à relever

Louis Paul MOTAZE, ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire (MINEPAT) a invité ses collaborateurs à prendre le train du pragmatisme face aux défis à relever en 2018.

« Atténuer l'impact des causes qui ont perturbé les économies de la sous-région Afrique en aggravant, au niveau du Cameroun, la résilience de l'économie ». Morceau choisi du discours bilan de Louis Paul Motaze, le 30 janvier 2018 au Palais des Congrès de Yaoundé, à l'occasion de la cérémonie de présentation des vœux au ministre et au ministre délégué, Yaouba Abdoulaye. Le ton est cordial, mais ferme. Le discours est dépouillé de la scientificité que savent lui donner les économistes. Il est question pour le chef de ce département ministériel d'avoir une équipe qui s'engage à fond, parce qu'elle a bien compris les enjeux et défis de l'heure. Le premier d'entre eux et peut-être le plus important pour l'année qui démarre, sera d'accroître la production. Parce que l'économie camerounaise ne doit sa résilience qu'à sa diversité qui a assoupli le choc des économies de la sous-région Afrique centrale. Il est donc question de la conduire de manière satisfaisante, afin de résorber les causes qui ont été à l'origine de cette situation, le programme triennal engagé avec le FMI et les autres partenaires financiers, à l'instar de

la Banque mondiale, de l'Agence Française de Développement, de l'Union Européenne et de la Banque Africaine de Développement.

Pour le ministre, une seule alternative existe. Elle consiste à atténuer l'impact de ces causes en aggravant la résilience, c'est-à-dire en mettant une plus grande emphase sur les facteurs qui ont permis à l'économie camerounaise de résister à la bourrasque, à savoir la diversification de l'économie. On voit directement apparaître le texte et le prétexte du thème choisi pour ces assises « *accélérer la diversification de l'économie pour une croissance forte et durable* ». C'est le leitmotiv du MINEPAT en cette année 2018, la trame de son action. Le Cameroun a la ressource pour pouvoir produire plus et de manière diversifiée. Sauf que cette production nécessite elle-même le développement des chaînes de valeurs qui passe par la transformation de la matière première.

Pour Louis Paul Motaze, une telle action appelle une synergie d'action et la mise en place « *d'un écosystème qui tourne autour de*

la satisfaction ». Cette proposition du ministre est une invite et une instruction à tous les collaborateurs afin qu'ils travaillent dans la même direction en tournant le dos au cloisonnement, pour n'avoir qu'un objectif commun : la performance de l'économie camerounaise. Accroître la production et appuyer le secteur privé sont les deux axes principaux de la politique du MINEPAT au cours de l'année qui démarre. Au-delà du soutien aux champions nationaux, tous les collaborateurs doivent identifier et soutenir les projets véritablement porteurs, travailler à l'accompagnement des acteurs du secteur privé, faciliter la connaissance des guichets de financements du secteur privé qui ne sont pas toujours connus, assurer la mise à niveau des entreprises, travailler de manière plus efficiente à l'accompagnement des entreprises à travers des appuis directs sans se substituer aux banques. Ce sont là quelques-unes des interpellations du ministre avant les souhaits de meilleurs vœux pour l'année 2018, formulés à tous au cours de cette cérémonie. ●

Portrait

Alamine Ousmane Mey

Qui est le nouveau ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire nommé le 2 mars 2018.



Formé à l'Université technique de Rhénanie du nord-Westphalie, à Aix-la-Chapelle, en Allemagne, cet amoureux de la finance fait ses premiers pas dans le domaine comme analyste en 1994, quand il intègre la CCEI Bank (Afriland First Bank). Il gravira les échelons jusqu'au poste de directeur général en 2003. Il hisse cet établissement financier à la 3^{ème} place du marché bancaire national. Ce qui est une prouesse quand on sait combien de succursales et multinationales sont passées à la trappe. A la tête de cette institution bancaire, Alamine Ousmane Mey innove en faisant des incursions dans des domaines peu explorés à l'instar du leasing, de la monétique et du capital risque.

C'est un homme affable, rigoureux et pointu qui vient de passer cinq années à la tête du ministère des Finances où il a permis au Cameroun de passer le cap de 5% de sa croissance économique, dans un contexte financier international particulier. Il mène, des réformes

de simplification des procédures et de modernisation des administrations. Sous son impulsion, le premier site Internet du ministère des Finances camerounais est lancé.

Fort de cette riche et brillante expérience, Alamine Ousmane Mey est visiblement le profil adéquat placé pour définir la meilleure stratégie de promotion de l'initiative privée, principal levier pour l'accélération de la croissance et la création d'emplois. Ce dernier point constitue une des priorités de sa fonction à la tête de ce département ministériel. Au même titre que le parachèvement des projets structurants de première génération et leur mise en service; la finalisation du Plan d'Urgence Triennal pour l'accélération de la croissance (PLANUT) et la planification de la phase 2 du DSCE pour la période 2020-2030. C'est d'ailleurs sur un ton rassurant qu'il parle de sa nouvelle mission : « Certes, le contexte macroéconomique rend la tâche quelque peu difficile, mais

avec une économie aussi diversifiée et résiliente, nous avons envie de dire que le travail qui est en cours va nous permettre de sortir de cette zone de turbulence de manière maîtrisée et réussie », rassure-t-il. Conscient de la responsabilité qui est la sienne, il saura certainement comme toujours, faire bon usage des ressources disponibles pour remplir la mission qui lui a été assignée. Ceux qui l'ont côtoyé jusqu'ici, dressent le portrait d'un manager à l'écoute, soucieux d'optimiser la collaboration de son personnel et concentré sur l'objectif à atteindre. •

CNOP 2018

Exécution satisfaisante des activités du PNDP

Le constat fait par les membres du Comité National d'Orientation et de Pilotage (CNOP) du Programme National de Développement Participatif (PNDP) lors de la 20^e session, qui s'est tenue le 15 mars 2018 à l'hôtel Hilton de Yaoundé.



La session était conduite par Jean Tchoffo, président du CNOP et secrétaire général du ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire (MINEPAT). Autour de lui, les membres statutaires du Comité, notamment les représentants des administrations sectorielles, les partenaires techniques et financiers, ainsi que les maires et représentants des Communes et Villes Unies du Cameroun (CVUC). C'est à cette audience que le coordonnateur national du PNDP a présenté le compte rendu de la 19^e session, le rapport d'activités de l'année 2017, le Plan de travail et le budget annuel 2018. On retient que les activités du PNDP sont financées à travers un système d'allocations dont la mobilisation se fait par

la signature des conventions de 1^{ère} et 2^{ème} tranches. A cette date, les conventions de 1^{ère} tranche sont déjà signées avec les 360 communes cibles. Ce qui a permis le financement du processus de planification qui est en cours dans 113 communes en vue de l'actualisation des Plans Communaux de Développement (PCD). 243 conventions de 2^{ème} tranche sont déjà signées avec le Programme en vue de la réalisation des microprojets mûres, sous réserve du versement de la contrepartie financière de ces communes. A l'exception de celles des régions septentrionales et de l'Est, où il a été mis en place un Plan d'urgence dont les actions vont être financées par la Banque mondiale sur fonds IDA. La réalisation de ces activités s'adosse à un budget

réaliste qui, en comparaison avec l'exercice 2016, est en régression de 2,33% en valeur relative.

Avant l'adoption à l'unanimité du budget pour l'exercice 2018, les membres statutaires ont fait des observations liées à l'établissement du bilan physique et financier par activités, de même que la quantification des vulnérabilités et des besoins des personnes handicapées dans l'élaboration du PCD. C'est sur une note satisfaisante et par un témoignage du maire de Ngaoundal, sur les actions bénéfiques du PNDP dans sa commune, que le président du CNOP a clos les travaux. Il a rappelé que « *malgré le caractère ambitieux des résultats attendus en 2018, ils restent à notre portée* ». ●

PDPP

Un foyer communautaire pour les populations Bakas

Le ministère des Forêts et de la Faune a retrocédé l'infrastructure au ministère des Affaires sociales le 23 mars 2018 à Mintom.

Le 23 mars 2018 restera une date mémorable pour les populations pygmées Bakas de la commune de Mintom, dans le département du Dja et Lobo, région du Sud. Elles disposent désormais d'un foyer communautaire construit par le ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF), rétrocédé par son ministre Jules Doret Ndongo, à Irène Pauline Nguene, ministre des Affaires sociales (MINAS). Cet important bâtiment réalisé en briques de terres comprimées va être d'une

très grande utilité pour ses bénéficiaires. Le Programme national de développement participatif (PNDP), invité à cette cérémonie, était représenté par Marie Madeleine Nga, Coordonnateur national. L'appui et l'accompagnement du PNDP seront utiles et nécessaires pour la pérennité de cet ouvrage rétrocédé au MINAS, partenaire du Pro-

31 Communes abritant les populations pygmées sont couvertes par le PNDP.

gramme dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de développement des peuples pygmées qui s'implémente au PNDP depuis 2007. A date, 31 communes abritant les populations pygmées sont couvertes par le Programme. •



Journée Internationale de la Femme

Diffusion continue des valeurs m

La cérémonie de lancement des activités de la JIF 2018 au Programme national de développement participatif (PNDP) a été belle, colorée, riche en sons et lumières par l'éclat et la magnificence des dames.

Gainages, étirements et aérobic, autant d'exercices réalisés lors de la séance sportive organisée par les dames du Programme National de Développement Participatif (PNDP), le 07 mars 2018 à Yaoundé, sous la houlette de Marie Madeleine Nga, Coordonnateur national du PNDP, en prélude à la célébration de la Journée internationale de la femme (JIF).

Le personnel féminin, assisté des hommes de la Cellule nationale de coordination et de la Cellule régionale du PNDP-Centre se sont retrouvés pour communier dans une ambiance sportive et festive. Après les premiers exercices d'étirements et de mise

en condition, tous les participants se sont ébranlés pour une marche sportive, de la nouvelle route Bastos à l'école publique de Bastos. 1h45 minutes de marche et d'exercices d'aérobics pour fortifier et raffermir les muscles. Le Coordonnateur national a conduit ses équipes, tout au long de cette séance, avec la même cadence qui caractérise la gestion des dossiers quotidiens. Dans la courte ambiance récréative qui a suivi, Marie Madeleine Nga a invité les femmes à porter toujours haut le flambeau de la vertu et de l'engagement.

Le lendemain, 08 mars 2018, jour de célébration de la JIF, sur le site du PNDP, a été illuminé par la splendeur

des dames du Programme drapées dans leurs jolies tenues, avec un modèle unique.

Plusieurs articulations ont été pensées pour rythmer ce moment festif et récréatif. Des présentations, des intermèdes musicaux et humoristiques, notamment avec Kouokam Narcisse qui a rejoué dans un humour caustique et décapant le match entre le développement "local" et le sous-développement. En guise de mot de bienvenue, Marie Madeleine Nga, Coordonnateur national du PNDP a magnifié la place et l'importance de la femme au sein de la société.



orales au PNDP

Non sans rappeler et souligner que la réussite n'est possible que dans un partenariat fort avec les hommes, qu'ils soient époux, compagnons ou collègues. Trait d'union avec le thème de la 33^e édition de la JIF qui s'intitule « *intensifier la lutte contre la discrimination à l'égard des femmes, renforcer le partenariat pour le développement durable* ». « *J'invite tous les hommes à se lever pour acclamer celles-là qui sont mères, femmes, épouses, collègues, qui ont la charge de former et forger l'Homme* ». C'est par ces mots que madame Nga, a interpellé les hommes présents à la cérémonie, dans la cour arrière de la CNC du PNDP. ●





Passation des marchés au PNDP

Au cœur des procédures

Les nombreux résultats à atteindre ont nécessité depuis la première phase du PNDP en 2004, un suivi méthodique du processus de passation.

L'amélioration des services sociaux de base, objectif principal du PNDP sur la 1^{ère} et le 2^{ème} phase a nécessité une bonne appropriation des procédures et mécanismes de passations des marchés publics afin de réaliser les nombreuses infrastructures disponibles aujourd'hui.

Lorsque les populations de Lougui et de Louggere dans les communes de Figuil et Guider, (département de la Bénoué, région du Nord) reçoivent des salles de classe et un centre de santé en juillet 2004, elles sont loin de se douter des étapes fondatrices d'un engagement qui va conduire aux nombreux résultats obtenus par le PNDP sur le terrain. La réalisation de bon nombre d'activités ou de projets nécessitant de conduire avec efficience le processus de Passation des marchés. Pour conduire ce processus, le Coordonnateur national du PNDP, Marie Madeleine Nga sait pouvoir compter sur une équipe dynamique dans les 10 régions et supervisée par Charles Boubé Matcha, Spécialiste en Passation des marchés au PNDP. Tous ces acteurs s'activent quotidiennement afin de conduire le processus de passation des marchés qui va des étapes préalables (Pré faisabilité, faisabilité) à l'exécution du contrat, en passant

par l'élaboration des demandes de cotations des dossiers d'appels d'offres, la tenue des sessions de commission de passation, des sous-commissions d'analyse, demandes de non-objections... pour ne citer que quelques étapes d'une liste loin d'être exhaustive.

Les différentes phases sus énoncées portent, au-delà de la sémantique d'énormes enjeux, dont le moindre n'est certainement pas la rigueur dans le suivi des procédures, la conscience de l'importance des délais dans la mise en œuvre d'une activité, la conscience de l'importance de ces actions pour les populations. La probité et la distance respectable à avoir face aux prestataires.

Ainsi continue à s'écrire l'histoire de la passation des marchés. Des mutations qu'elle a connues de la première à la troisième phase n'ont contribué qu'à renforcer un processus qui, aux cotés de beaucoup d'autres, a son importance dans la vie d'un Programme.

Ainsi, c'est avec tact que le Programme a pu concilier le Code des marchés publics camerounais de 2004 avec les directives simplifiées de la Banque mondiale élaborées en 2007 et modifiées en 2015. Plus que la conciliation des procédures,

c'est celles de la diversité des acteurs intervenant dans le processus qu'il a fallu gérer, la conscience commune de la mission étatique confiée au PNDP a heureusement toujours prévalu.

A l'orée de la troisième phase, de nombreuses leçons ont pu être tirées de ce foisonnement. La place cruciale des études de pré faisabilités réductrices d'incertitudes, la qualité avérée des études de faisabilité, le respect des étapes de non objection, le suivi contrôle régulier et rigoureux de microprojets, avec un accent sur la nécessaire présence des maîtres d'ouvrage lors du lancement d'un chantier.

Ce maillage s'il peut apparaître comme contraignant pour certains acteurs, est néanmoins la garantie d'une exécution efficace de la commande publique et d'une qualité appréciable des ouvrages réalisés. L'expérience du PNDP en la matière renseigne sur la place éminemment importante de tout ce processus tant pour la qualité des ouvrages que les coûts d'opportunités qu'il permet à terme d'éviter, avec en bout de chaîne, les garanties d'avancer sur d'autres sollicitations urgentes. ●

L'histoire continue de s'écrire...

Bien avant l'avènement du ministère dédié aux marchés publics, « le marché des communes et des communautés » a fait son chemin. Aujourd'hui encore, l'univers continue sa mue avec l'avènement du nouveau Code des marchés publics.

C'est dans ce sillage que démarrent les premiers marchés du PNDP en 2004, correspondant au démarrage effectif des activités du Programme. Les marchés qui sont passés au PNDP à cette époque se sont fait aux niveaux des communautés d'une part, et, des communes d'autre part. Cela s'explique déjà par le fait qu'à cette première phase dite d'insertion, le PNDP était présent dans les communautés (à travers l'élaboration des Plans de Développement Locaux - PDL - et dans les communes (à travers l'élaboration des Plans de Développement Communaux - PDC).

La commune d'Akono, dans la province du Centre d'alors, ainsi que les communautés de Mabiogo à Campo, Mvili Mengale à Ma'an, Assok I à Akom II, au Sud ; Koupa à Koutaba à l'Ouest et Djougui à Figuil et Lougguéré à Guider, dans la région du Nord, sont les premières communautés à voir le processus naissant de passation

des marchés se mettre en œuvre au PNDP. Pour les marchés communautaires, on avait des seuils allant de 0 à 30 millions de Fcfa. Ces marchés faisaient l'objet d'une étude par un Comité Ad-hoc présidé par le président du Comité de concertation. Tandis que les marchés allant de 30 à 70 millions de Fcfa étaient passés au niveau des communes avec le maire, comme président de la commission interne de passation des marchés. Ce mécanisme permet en outre de comprendre qu'à cette époque, les bénéficiaires étaient directement représentés dans les commissions de passation des marchés, à travers les présidents des Comités de concertation. A cette époque également, il faut souligner que les marchés sont régis par le Code des marchés publics de 2004. De même que les directives simplifiées des bailleurs à travers le livre vert, en vigueur au PNDP. Autre particularité de cette période: la disponibilité d'une commission interne de passation dans toutes les communes. ●

Brève histoire de la passation des marchés au Cameroun

Le système de marchés publics au Cameroun a connu de nombreuses mutations depuis l'accession à l'indépendance de notre pays en 1960. Felix Nkou Songue, dans un mémoire soutenu à l'Ecole nationale d'administration de Paris en mai 2014, identifie sept réformes qui sont intervenues depuis lors. Il s'agit des améliorations qui vont de 1959, 1970, 1979, 1986, 1995, 2004 et 2011. Les années 2004 et 2011 marquent de ce fait des moments forts dans le système des marchés publics au Cameroun, avec l'avènement de deux grandes mutations. La première, avec le décret N°2004/275 du 24 septembre 2004. Celle-ci a abrogé tous les textes antérieurs réglementant les marchés publics régissant les commissions des marchés publics, combinant ainsi les textes relatifs à la passation, à l'exécution et au contrôle des marchés publics. De même qu'à ceux relatifs aux commissions des marchés, jadis séparés.



Etudes de préfaissabilités : premier levier de réduction des incertitudes

La réalisation de certains projets appelle à une évaluation nécessaire dont la plus-value n'a d'égal que la pertinence d'une telle initiative.



Comme c'est souvent le cas dans la réalisation d'un ouvrage ou de l'édification d'un ensemble d'infrastructures nécessaires au développement local, les études de préfaissabilité des projets sont venues résoudre bien de problèmes constatés. Une évaluation d'avant avec des éléments « de terrain » que renvoient les acteurs locaux concernés, les membres de la mission de préfaissabilité et les techniciens dont l'avis tranchera sur l'opportunité de l'implantation de tel ou tel autre projet dans une commune donnée. C'est ainsi que le Programme national de développement participatif (PNDP) a signé avec différentes communes

une convention qui sert de cadre de collaboration pour la réalisation d'un certain nombre d'activités. L'étude de préfaissabilité s'appuie de ce fait, à travers une visite guidée du site et des échanges sectoriels avec les bénéficiaires et la commune pour juger la pertinence ou non d'un projet.

A l'issue de cette démarche, est rédigé un procès-verbal de préfaissabilité du microprojet identifié. Il prend en compte l'intitulé du projet, la localité d'implantation et la commune concernée. D'autres informations plus avisées complètent cet ensemble de procédures nécessaires. Il s'agit entre autres des avis des sectorielles concernées

par ledit projet, tenant compte des contraintes techniques et socio-environnementales. Ce qui permet de démontrer que le site choisi soit favorable ou non à l'exécution du projet retenu, prenant en compte les coordonnées GPS du site et sa description entre autres. C'est à l'issue de cette démarche que les membres de la mission de préfaissabilité donnent leur avis pour l'étape suivante, correspondante ou non à la réalisation cette fois de l'étude de faisabilité. Cette dernière, si elle est retenue, devra s'appuyer sur les recommandations sur le plan sectoriel, technique et socio-environnemental. ●

Etudes de faisabilité : l'étape décisive

Il s'agit d'une donnée importante dans le processus de passation des marchés.

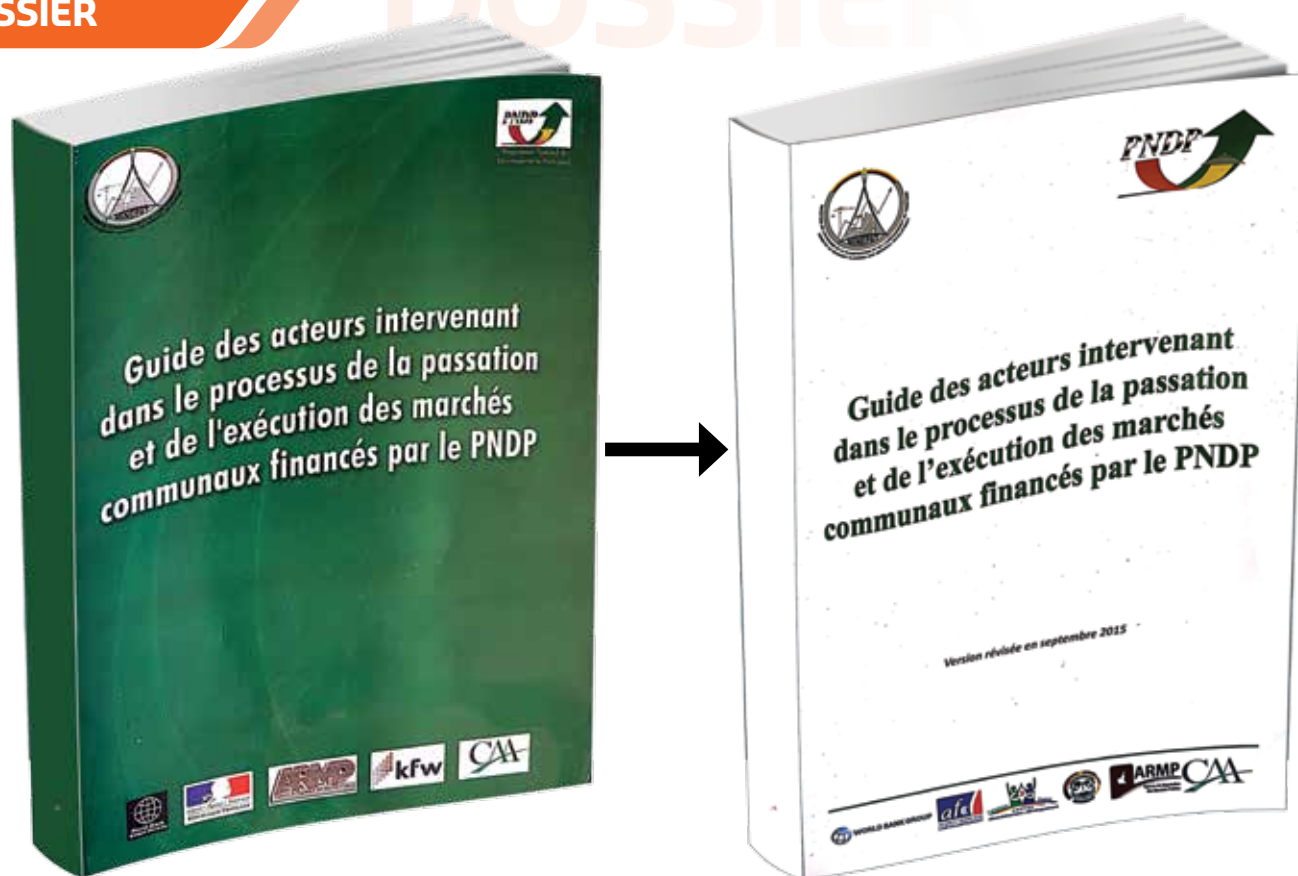
L'opportunité. Ce serait le maître-mot à ce niveau. Juger de l'opportunité d'un projet passe par un examen des conformités sectorielles, socio-environnementales, techniques et financières. Des étapes qui, toutes comptent. Et donc, il n'est pas question de passer à la suivante, sans avoir au préalable vérifié et validé avec minutie les procédures. Ainsi, le choix du site par exemple dans le cadre d'un microprojet en étude de faisabilité fait intervenir le responsable sectoriel compétent dont l'avis compte sur l'opportunité de réaliser l'ouvrage à cet endroit. De même que celui de la conformité technique et financière dans la gestion technique et financière du projet. A la fin, un procès-verbal sanctionne cette étape tout

comme la première. Celle-ci est une validation du travail signé de tous les participants.

La maturation des projets a permis en effet de sauver ces dernières années la consommation des Budgets d'investissement public (BIP). Certaines Collectivités territoriales décentralisées (CTD) à l'instar de celles de la région de l'Adamaoua font aujourd'hui partie des exemples dans le processus de maturation des projets. Comme expliqué à la phase de l'étude de préfaisabilité des projets, certaines contraintes peuvent changer entre les étapes. C'est ainsi que l'on a retenu que l'effort de la communauté est prépondérant dans la définition et la contribution à la réalisation d'un projet quelconque.

Répondre au besoin de la communauté à travers un recueil de l'avis des bénéficiaires sur l'opportunité de réaliser un micro-projet. Les amener à participer avec les acteurs qui procèderont à la « viabilité » du projet pour la communauté. Instauré à la fin de la deuxième phase du PNDP, comme préalable à l'exécution d'un projet dans les CTD, le processus de préfaisabilité s'est avéré nécessaire avant de passer à la faisabilité. Notamment avec des informations plus détaillées sur les distances géographiques des lieux d'exécution des projets, des difficultés d'accès aux différents sites de réalisations des projets, la rareté des matériaux de construction et autres intrants dans les lieux de réalisation. •





Du livre vert au livre blanc

Les directives plus simplifiées

Au rang des mutations qu'a connu le processus de passation des marchés, on note les évolutions dans les procédures des bailleurs de fonds.

Les directives simplifiées se définissent comme l'ensemble des règles simplifiées pour les marchés de moindre envergure. Ce sont ces directives simplifiées qui ont donné naissance au "Livre vert", devenu à la faveur de l'actualisation en 2015, le "Livre blanc".

Pour rappel, les premiers marchés du PNDP sont lancés à partir de juillet 2004, soit 6 mois avant le lancement officiel du Programme et trois mois avant l'adoption du Code des marchés de septembre 2004. Il fallait pouvoir gérer, au niveau des communautés, la procédure dans une démarche moins rigide. D'où l'élaboration d'un Guide des acteurs dans la passation des marchés. Les procédures simplifiées permettant de gérer les marchés de moins de 30 millions de Fcfa. Au-delà, c'est le Code des marchés publics qui

prenait le relais. Chemin faisant, et, tenant compte de diverses évolutions, il a fallu adapter le Livre vert. La relecture opérée le 05 septembre 2015, qui intégrait les réformes induites par l'arrivée du ministère des Marchés publics (MINMAP), a permis de passer du Livre vert au Livre blanc. Pour ne prendre qu'un exemple, la démarche de cotation a souvent eu une légère différence dans l'acceptation, selon qu'on se retrouve dans le Code ou dans les directives simplifiées.

Il s'agit d'une procédure simplifiée de consultation des prestataires pour la passation des lettres de

Il a fallu adapter le livre vert aux évolutions contemporaines suite aux mutations et réformes internes.

commandes ne nécessitant pas une méthodologie et dont la vérification de la conformité aux spécifications techniques ne requiert pas une évaluation en sous-commission. Dans le cas du Code, la vérification aux conformités peut requérir une évaluation, soit par un expert, soit par une sous-commission d'analyse.

En tout état de cause, les directives simplifiées s'élaborent toujours de manière participative, en intégrant toutes les administrations. ●



Contract management : the concern of all stakeholders in the sector

PNDP scribes are of the opinion that proper respect of checklists, deadlines and financial transactions are key factors of contract management.

A mastery of the different steps involved in a contract is not enough to administer the contract and ensure its smooth implementation. There are many other points to take into consideration when administering a contract. These points concern both the contract provider and the contractor.

Contract management sometimes referred to as contract administration is the processes and procedures that service providers may implement in order to manage the negotiation, execution, performance, modification and termination of contracts with various parties including contractors.

Poor contract management usually arises when either the contractor is not totally versed with the terms of the contract or fails to consult his checklist often, or when the service provider after awarding the contract do not carry out constant control exercises.

The notion of proper contract management applies to all those involved in the contract. The projects of most contractors are often edited by specialized

structures, and when validated, respecting the checklist becomes a difficult task for the contractor may waste time on certain steps of the contract to the detriment of the other phases.

Some will prefer to request for funding at the end of the execution and along the line may fall short of funds which again is a big threat to the project administration.

The National Community-Driven Development Project, (PNDP) is of the opinion that financial transactions should match with project evolution so that such obstacles would be taken care of should they come.

The contractor has as obligation to deliver the contract on time and in good quality as stipulated in the terms agreed by both parties.

The fault of poor contract management is felt when there is constant absence of field controls of the level of execution of the contract.

They are supposed to come up with their own private check-lists to guide them throughout their exercise.

On the part of the service provider, the fault of poor contract management is felt when there is constant absence of field controls of the level of execution of the contract. Execution is not only at the end of the contract but the terms should provide for deadline that certain activities must have been executed.

Proper control of such deadlines by the service provider will not only stimulate proper execution of the contract but will avoid disparities in the financial and operational executions which are clear indicators that the contract is not well managed. ●



Code des marchés publics

Une appropriation constante au PNDP

Le programme bénéficie pour cela de l'accompagnement permanent du MINMAP et de l'ARMP.

La passation des marchés fait référence aux processus d'acquisition des biens, travaux et services résultants de l'attribution des contrats au terme desquels les paiements sont effectués lors de la mise en oeuvre des projets, en vertu des règles et procédures en vigueur. Lorsqu'on évoque la question des marchés et des procédures qui en sont le fondement, la majorité des acteurs sont prêts à déclinier les trois principes fondateurs : liberté d'accès à la commande publique, égalité de traitement des candidats, transparence dans les procédures. Des principes fondateurs essentiels et incontournables, mais qui font

vite oublier que les procédures dictées par un code présentent plusieurs éléments de procédures que doivent respecter tout acteur, qui ambitionne accéder à la commande publique.

Au PNDP, l'harmonisation des procédures du Code des marchés à celles des bailleurs de fonds, dans le domaine des marchés publics, est une démarche constante de renforcement des capacités. Cette mutualisation des approches de passation donne de constater l'inégale incompréhension et maîtrise des procédures par les prestataires. Les divers éléments de procédures contenus dans le code retiennent peu l'attention de

ceux qui se lancent à l'assaut de la commande publique.

Au-delà des autres problèmes qui peuvent ralentir le processus de passation des marchés, il est utile d'intégrer l'importance de l'appropriation du Code des marchés si chaque acteur veut garantir "une augmentation substantielle constante de l'exécution physico-financière des projets".

Le Programme a pu concilier dès 2004, les directives du Code des marchés publics adoptées en septembre de cette année-là avec les directives simplifiées des bailleurs de fonds. ●

Commission de passation des marchés

Une instance indispensable

C'est le cadre d'études et de sélection des acteurs qui soumissionnent pour l'accès à la commande publique.

La commission de passation des marchés publics ne peut valablement délibérer qu'en présence de son président, de deux membres au moins, du secrétaire et de l'observateur indépendant, le cas échéant. Ici, les résolutions des commissions de passation des marchés publics sont prises à la majorité simple des membres présents. En cas d'égalité des voix, celle du président est prépondérante. Disposant d'un délai maximal de vingt et un jours ouvrables à compter de la date de l'ouverture des offres pour formuler sa proposition

d'attribution au maître d'ouvrage ou au maître d'ouvrage délégué, y compris les délais accordés à la sous-commission pour l'analyse des offres, la Commission des marchés publics peut ramener ce délai à dix jours en cas d'urgence ou porter à 30 jours pour les cas d'ouverture d'offres en deux temps.

Il faut relever en outre que le dossier soumis à l'examen d'une commission de passation des marchés doit respecter une certaine orthodoxie. Il s'agit pour l'examen d'appel d'offre de la demande de cotation proprement dit, que les pièces produites soient élaborées

sur la base du document type conçu par l'organisme chargé de la régulation des marchés publics, mis en vigueur par l'autorité chargée des marchés publics, et comprenant notamment le projet d'avis d'appel d'offres. De même, le cadre du détail quantitatif et estimatif contenant les quantités à exécuter, le cadre du bordereau des prix unitaires, le règlement particulier de l'appel d'offre, les critères et sous critères d'évaluation. Le modèle du projet de marché, les cahiers de charges, les rapports d'études et les plans, le cas échéant. ●



PNDP hailed for tactful management of contracts in Cameroon's troubled zones

With the security crisis in the north regions of Cameroon, attention was shifted to security and risk management

Before the year 2014, the execution of projects in the Far North region of Cameroon had no difficulties. But when the radical sect Boko Haram started intensifying its attacks in some localities of the region, the situation became tensed and very difficult.

Activities of the National Community-Driven development Program (PNDP) were greatly touched as a result of the crisis which caused a considerable change in the daily activities of inhabitants of the troubled zones.

PNDP's completed projects in the zones as well as those still under execution were at risk. Even the personnel of the program were not free from the danger.

The situation provoked a change of procedure at the management

body of the National Community-Driven Development Program, and the main actors had to use tact and skills to address it.

That is how the PNDP, like other related actors of development had to suspend and to some extent abandoned some of its projects in the troubled zones. Project budgeting for some services were immediately revised to give preference to risk management and security issues.

PNDP not being a security agency had to think of alternatives. The program opted to seek support from administrative authorities in the troubled zones for the protection of enterprises operating under its cover in various construction sites. The power of negotiation of the program equally obtained security of the personnel and staff of some of its structures.

It should be noted that most of the abandoned projects in the troubled zones also benefitted from the security cover obtained from administrative authorities in the region.

One of the municipalities that were highly affected as a result of the Boko Haram insurgency was the Kolofata council. The situation prevented the council officials from holding their council session for a while.

But thanks to the tactful handling of the situation by the PNDP, the Kolofata council finally held its council session in the council premises to the satisfaction of both the staff and personnel and the team from PNDP whose assistance was of great impact in managing the crisis period. •

Specificities of HIMO Operation

The operation is centered on the creation of community jobs for youths and financing of social infrastructure projects for the benefits of communities.

The award of contracts by service providers and the execution of such contracts may respect the guidelines and norms put in place but it becomes of utmost interest and importance when the local community benefits from the projects at all levels.

The High Intensity Labour Operation (HIMO) operations which is being implemented in the Far North region of Cameroon focuses not only on financing social infrastructure projects but lays emphasis on the creation of jobs especially to the youths of the localities.

The peculiarity of the HIMO operation is that the selection procedure of enterprises who respond to calls for tenders correspond to simplified directives from the French Development Agency, AFD.

The execution of the HIMO projects are almost similar to other projects under execution in Cameroon but what makes it peculiar and special amongst the others lies in the procedure of the awards of its contracts.

With the HIMO Operation, calls for tender are equally emitted in accordance with the regulations. Be it at regional, divisional or community levels, when enterprises respond to the calls, the files are sent to the national unit in Yaounde for examination.

At the level of the National Unit in Yaounde, Special capacity building workshops are organized for enterprises through specific methods of the HIMO operation. The objective here is to drill them on the expectations and specifications

of the HIMO projects. During the selection procedure, aspects linked to the enterprise and human labour are examined in such a way that amount allocated for human labour should be inferior or equal to 30% of the cost of the contract.

Worth noting is the fact that the HIMO is been implemented in the Far North region of Cameroon precisely in some 26 council areas. The pilot phase was carried out in some six councils whose projects were realized and financed by AFD. In the other 20 councils, the projects are ongoing and have been financed by the Emergency Trust Fund of the European Union. ●





Guichet unique

Une innovation dans l'exécution des contrats

L'approche expérimentée à l'Extrême-Nord dans le cadre de l'opération HIMO rassure quant à l'exécution satisfaisante des marchés.

Méthode d'examen des dossiers et paiement des entreprises qui amène à réduire les délais de paiement, le Guichet unique s'exécute au cours d'un atelier qui regroupe tous les acteurs impliqués dans le paiement. Ces acteurs examinent tous les dossiers et en sortent avec les Ordres de virement.

La réussite d'une opération passe par la simplification des procédures et la réduction substantielle et considérable des délais. Pour cette phase pilote, l'innovation a consisté à ouvrir un guichet unique des opérations de paiement lancées le PNDP.

« C'est une opération de paiement qui a pour objectif de limiter le temps de paiement, de l'élaboration de la facture au paiement. Ce temps est actuellement limité à 03 ou 04 jours ». La disponibilité de la ressource financière et le respect des délais de construction des ouvrages sont une des conditions essentielles de réussite d'un projet HIMO. Soumettre le paiement des décomptes des prestataires à la méthode de paiement classique rallongerait les délais d'exécution et engendrerait des problèmes sociaux difficiles à gérer. Le guichet unique permet de réunir tous les acteurs de la chaîne de paiement au cours

d'un atelier en toute transparence. Mis sur pied par le Coordonnateur national, le Comité y relatif comprend le Coordonnateur régional du PNDP, le représentant du gouverneur qui assure la présidence et la vice-présidence. Sont également parties prenantes les Maires, les Receveurs municipaux, les sectoriels (Ingénieurs du marchés), les comptables, l'expert HIMO, le Cadre chargé des infrastructures du PNDP. « A chaque session nous pouvons prendre cinq à six demandes de paiement de décomptes que nous évaluons dans la recevabilité et dans la conformité, et lorsque c'est approuvé de tous, nous procédons immédiatement à la signature de l'ordre de virement », assure Antoine Degem. Au sortir de cette session, l'ordre de virement déjà signé est déposé au niveau de la banque. En deux ou trois jours, on peut passer de l'évaluation du décompte au paiement cash. De l'avis des prestataires, c'est une approche innovante qui peut être étendue aux projets classiques pour garantir leur exécution diligente. Avis partagé par d'autres acteurs. Autre innovation et non des moindres, c'est le mode de rémunération des ouvriers et les systèmes d'épargne qui lui sont rattachés. La rémunération journalière

a été fixée à 3 000 FCFA. Sur tous les sites, en fonction du rendement défini lors de l'étude de faisabilité. L'ouvrier qui va au-delà de son rendement a la possibilité de doubler, voire tripler ce montant. Le paiement est assuré de manière hebdomadaire par un établissement de microfinance qui descend sur chaque site et remet à chaque ouvrier 70% de sa paie. 30% du salaire hebdomadaire constitue une épargne obligatoire qui sera servie à chacun à la fin du chantier. De plus, cette épargne a vocation à constituer déjà un dépôt de garantie devant faciliter l'obtention d'un appui financier auprès de l'établissement financier pour un projet identifié.

La multiplicité des acteurs est un problème que le Guichet unique a résorbé. Autre innovation, c'est la création en interne d'un pré-guichet pour s'assurer de la disponibilité de toutes les pièces. Ce qui réduit considérablement les délais de paiement et les effets liés au paiement. Le Comité du guichet unique siège en fonction des demandes de paiement émises. ●



Architects of public contracts at PNDP

The National Community-Driven Development Project, PNDP, is organized in such a way that specific actors are responsible for special roles at different levels.

Since the implementation of the first phase of public contracts at PNDP, the exercise was designed such that actors of public contract awards were carefully chosen at national, regional, divisional and council levels.

The national level was managed by public contract specialists who were later on assigned assistants to collaborate with and help them perform their duties to the satisfaction of all. Their mission was to follow up public contract awards procedures with focus on the amelioration of the entire exercise.

At the regional units of PNDP, two principal actors have been responsible for the coordination of the process. One of them placed in charge of communities while the other has been managing public contracts awards in councils.

At the level of the various communities, the exercise was

set up in a way that all other special committees had a role to play in contributing to the success of the procedure.

There were consultation committees made up of the Mayor and other special organs (CPAC and CPAP) and played the principal role in community public contracts awards. The Committee by then had the legal obligation to constitute into an association.

The different Ad-hoc commissions for public contracts awards in communities had its members from the key organs and structures.

Among its members is a representative of the PNDP who has a double role of managing the

The different Ad-hoc commissions for public contract had its members from the key organs and structures.

procedure and training the actors involved. Some representatives of councils also featured among members of the commission including the president of the consultation committee.

These actors worked in synergy and when it comes to financial transactions three signatories were required for the management of community public contract awards; that of the Mayor of the said council, that of the accountant of the council and that of the representative of PNDP in the community. ●

PNDP simplifies financial transactions in project execution

Enterprises had long been complaining of the delay in the payment of financial obligations by service providers.

It was very complicated in the past to submit documents for the payment of services and to obtain classical payment because the actors involved were multiple and procedure lengthy.

Such delays often lengthen the execution deadline of the project and raise other social problems which could be difficult to resolve in the long run.

In view of reversing the trend, the National Community-Driven Development Program through its National Coordinator thought it wise to set up a unique commission that will serve as a One-Stop-Shop in examining payment files from companies.

The One-Stop-Shop is actually a payment operation which has as objective to limit the timeframe from the reception and elaboration of bills from enterprises to the final payment. The positive point here is that the period is greatly reduced and is limited to a maximum of three (03) or four (04) days.

Enterprises will no more move to various offices to obtain approvals of their bills before payment are done. They will have to deposit their files at the One-Stop-Shop and the members will meet in a session to examine them.

During each session, about five to six payment vouchers are often evaluated on whether or not, it is admissible and conform to the norms, and if all the members agree, a cash transfer order is immediately signed and the transfer order is placed at the level of the bank. Within two or three days after, payment can be done.

The One-Stop-Shop system permits to unite all the actors in the payment chain (committee members) in a



workshop to deliberate with all transparency and in a record timeframe. The system allows for the creation of an internal "pre-counter" to ensure that all the necessary documents required for the payment are available to serve enterprises.

The One-Stop-Shop committee members comprises of the representative of the Governor of the region, acting as Co-President of the committee with the regional coordinator of the PNDP. The other personalities present in the committee are

The positive point is that the period is greatly reduced and is limited to a maximum of three (03) or four (04) days.

mayors, municipal and regional accountants, engineers of public contracts from various sectors, experts from the High Intensity Labour Operation, HIMO, sitting as observers and infrastructure scribes of PNDP.

These members meet as often as need arises depending on the demands for payment tabled by enterprises.

It should be noted that the availability of financial resources and the respect of construction deadlines are essential conditions for the success of HIMO projects. •

Procurement process at PNDP

From the elaboration of the contract to its signing and registration, the different steps are well defined.

For a contract to be awarded it must first of all be identified. The procurement process varies depending on the type of contract to be awarded but some key stages are present and always respected in the process.

For small contracts of individual consultants, it begins with the elaboration of the contract, which is launched through a letter of invitation addressed to selected qualified individual consultants who together with the contract provider negotiates the terms of the contract before it is signed and registered. The process ends when the order of service is notified to the contractor and the contract registered because immediately after, the execution is supposed to kick off.

For bigger contracts like with consulting cabinets, the process is more elaborate. After elaborating the terms of reference, the contract is launched and deposits of files opened. The files received are evaluated in an Ad-hoc commission.

The peculiarity in this form of contract is that it requires PNDP to issue a statement of non objection at the end of each stage of the operation before a new stage is opened.

Like in the small contracts of individual consultants, the next stages are negotiations between the different selected parties and commission after which the contract is then attributed and the contract project file transmitted to the competent contract procurement commission for examination and notification of the order of service to the winner after it has been duly signed. The last stage

The peculiarity in this form of contract is that it requires PNDP to issue a statement of non objection at the end of each stage of the operation before a new stage is opened.



is the registration of the project.

Contracts for construction works are even more complex to procure at PNDP. Most of the stages of the other forms of contracts are present but the difference is that each stage here is treated in details with additional obligations.

In this type of contract, the statement of non objection is issued even before the contract is launched for submissions to be tabled. When the contract has been attributed, all the concerned stakeholders in the contract are notified including the public contracts regulatory agency.

The contract is then published and a command letter is signed which marks the end of the procurement process, and open room for execution. ●





Archivage

La sauvegarde incontournable

L'archivage des documents issus du processus de passation des marchés fait l'objet d'une attention permanente au PNDP.

« Les archives de tous les pays, en gardant la trace des actes d'hier et leurs cheminements, éclairent mais aussi commandent le présent ». Cette citation d'un très grand homme politique français, s'adapte parfaitement à l'environnement des projets et programmes. La loi N°2000/010 du 19 décembre 2000 régissant les archives au Cameroun définit les archives comme « l'ensemble des documents, quels que soient leur date, leur forme et leur support matériel, produits ou reçus par toute personne physique ou morale, et par tout service ou organisme public ou privé, dans l'exercice de leurs activités ». Le PNDP, eu égard à l'exécution de ses activités génère une importante quantité de documents, dont une bonne part est issue du processus de passation des marchés. De l'amélioration des services sociaux de base, objectif des deux premières phases du Programme, au renforcement des processus participatifs de développement au sein des communes, objectif de la troisième phase, le processus de passation est dense, le fond documentaire qui en découle aussi. Il est ainsi question de prendre en



charge les trois grandes catégories de marchés, à savoir : les travaux, les fournitures et équipements de service, les marchés des consultants/prestation intellectuelles. Pour chacune de ces catégories, il faut également pouvoir avoir la traçabilité des étapes de sélection, de gestion du marché et de paiement.

Dans le domaine de la passation des marchés, autant qu'ailleurs, la valeur probante, plus qu'historique, des documents est d'une importance capitale. Il est indispensable de disposer d'un mécanisme efficace d'archivage, afin de pouvoir décrire, en tant que de besoin, le processus de passation d'un marché dans son ensemble. Pour cela, il est question pour le PNDP de mettre

en place un système d'archivage efficace et efficient qui prendra en compte la diversité des documents. Grâce à une politique de gestion des archives déjà implémentée au PNDP, un Plan de classement a été élaboré depuis 2016, afin de permettre une bonne organisation des documents d'archives. Le PNDP dispose également d'une unité de pré-archivage externalisée pour le classement et le rangement des documents. En effet, la mise en place d'un tel système a pour objectif, d'améliorer la gestion des documents dans les administrations et dans le cas spécifique de la passation des marchés. Le classement permet d'assurer le respect des règles de bonne gouvernance et l'efficacité dans la transparence des procédures. Ceci permet également d'attester de la bonne gestion des fonds mis à la disposition du Programme, du respect de la législation et des dispositions des accords de financement. Cette démarche permet au Programme de pouvoir retracer l'évolution des activités de passation des marchés depuis la phase pilote du PNDP en 2003. ●



Internal audit : a perfect tool for good governance and control of public contracts

For a mastery of its activities and to instill a spirit of trust, PNDP lays emphasis on internal audits

The execution of projects often goes with financial scandals which at times could be prevented by the service provider if specific measures are employed. The National Community-Driven Development Program (PNDP) is aware of these preemptive measures and that explains why internal audit is placed at the center of its activities.

The objective of the exercise is on one hand to provide proves and facts that will settle a difference and if nothing is seen, a situation could be abandoned. On the other hand it may provide further recommendations not taken note of by the mission.

The internal audit at PNDP consists of both financial audit and operational audit since the two most often than not move simultaneously. The program does not only lay emphasis on the results of the audit exercise to establish trust and confidence in

the public contracts chain but most especially, special attention is placed on the objectivity of the exercise.

Three basic steps are respected when carrying out internal audit at PNDP, just like it is the case with other enterprises. To embarking on the steps those concerned with the mission will first obtain a mission order before meeting in a session where in they will plan for the exercise.

The first phase consist of carrying out a concise study on the sector or activities to be audited bringing out the exact risks and possible ameliorations expected at the end of the mission. Here the auditor or auditing team will acquaint themselves with all relevant documents and past research files that could help them in the course of the exercise. At the end of this stage a planning of the next stage is done so as to ease work ahead.

The second phase of the exercise consist of gathering physical, testimonial, documented and analytic proves of what the auditor is in search of. It is called verification phase. The auditor will in this phase talk to some persons to gather facts and also meet with some scribes to collect data related to the sector been audited.

With all the physical documents obtained in phase two of the project, the auditor will be left with the task of planning for the last phase of the operation, which consist of elaborating a report of the findings and organize a validation meeting.

All public contracts of PNDP are subjected to internal audits, the auditors are usually competent staff operating within the norms prescribed by the law and who abide to respect the notion of confidentiality except otherwise stated. ■

Bonnes pratiques

Des expériences qui marchent

La pratique de la passation des marchés au PNDP, de l'avis de la plupart des acteurs, comporte de nombreux éléments à diffuser.

Un certain nombre de prestataires interrogés considèrent que le PNDP est rigide et lourd dans ses procédures. Tout en précisant que c'est aussi le gage de l'image et la respectabilité d'une institution.

En effet, le PNDP, depuis la première phase, sans prétention à l'exhaustivité, ou à la connaissance la plus large, peut partager des pratiques utiles et fondamentales pour toute politique d'optimisation de la commande publique.

La rigueur dans la démarche de passation des marchés au PNDP est associée à un mode

opératoire rapide. Au départ, tous les projets sont préalablement issus des PCD. La concurrence est un facteur clé qui s'exerce sur la mise en œuvre de projets mûres. Les acteurs impliqués dans la chaîne de passation jouent constamment leur partition pour que les approximations aient très peu de place.

Célérité et rapidité sont également des qualités souvent reconnues, pour les prestataires

La concurrence est un facteur clé qui s'exerce sur la mise en œuvre des projets mûres.



qui s'accordent que le PNDP les oblige à avoir une certaine orthodoxie, tant l'accent est mis en permanence sur le résultat final.

La rigueur dans la gestion des dossiers, le suivi dans l'exécution des marchés et le paiement sont des plus-values. Élément important du dispositif, la non-objection préalable à chaque étape de la procédure. ●



Passation des marchés au PNDP

Abréviations usuelles

■ **Autorité contractante** : personne physique compétente pour lancer un appel d'offres, attribuer et signer un marché.

■ **Autorité de marché public** : autorité placée à la tête de l'administration publique compétente dans le domaine des marchés publics.

■ **Avenant** : acte contractuel modifiant certaines clauses du marché de base pour l'adapter à des événements survenus après sa signature.

■ **Chef service du marché** : personne physique accréditée par le maître d'ouvrage pour une assistance générale à caractère administratif, financier et technique aux stades de la définition, de l'élaboration, de l'exécution et de la réception des prestations objet du marché. Responsable de la direction de l'exécution des prestations, il arrête toutes les dispositions technico-financière et représente le maître d'ouvrage auprès des instances compétentes d'arbitrage des litiges.

■ **Cocontractant** : personne physique ou morale partie au contrat, en charge de l'exécution des prestations prévues dans le marché, ainsi que son ou ses représentant(s), personnel(s), successeur(s) et/ou mandataire dûment désigné(s).

■ **Commission passation des Marchés** : organe d'appui technique qui concourt au respect de la réglementation et garantit, les principes notamment de liberté d'accès à la commande publique, l'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures de passation des marchés.

■ **Maître d'œuvre** : personne physique ou morale de droit privé chargée par le Maître d'Ouvrage ou Maître d'ouvrage délégué d'assurer la défense de ses intérêts aux stades de la définition, de l'élaboration, de l'exécution et de la réception de prestation objet du marché.

■ **Maître d'ouvrage** : chef de département ministériel ou assimilé, chef de l'exécutif d'une collectivité territoriale décentralisée, et directeur général et directeur d'un établissement public, représentant l'administration bénéficiaire des prestations prévues dans le marché.

■ **Maître d'ouvrage délégué** : personne exerçant en qualité de mandataire du Maître d'ouvrage, une partie des attributions de ce dernier. Il s'agit du gouverneur de région et du préfet de département, du chef d'une mission diplomatique du Cameroun à l'étranger, habilités à passer et à signer les marchés financés sur crédits délégués par un Maître d'ouvrage, et le cas échéant, du chef d'un projet bénéficiant d'un financement extérieur.

■ **Marché** : ensemble des pièces visées dans le présent Code auxquelles il est fait expressément référence dans les clauses administratives générales et les clauses administratives particulières du contrat. Il fait l'objet d'un document unique rédigé recto-verso, souscrit par le titulaire du marché et signé par l'autorité contractante.

■ **Marchés de fournitures** : marchés conclus avec des fournisseurs pour l'achat, la prise en crédit-bail ou la location-vente de produit ou de matériel.

■ **Marché public** : contrat écrit, passé conformément aux dispositions du présent Code, par lequel un entrepreneur, un fournisseur, ou un prestataire de service s'engage

envers l'Etat, une collectivité territoriale décentralisée ou un établissement public, soit à réaliser des travaux, soit à fournir des biens ou des services moyennant un prix.

■ **Marchés de prestations intellectuelles** : marchés dont l'objet porte essentiellement sur des prestations à caractère intellectuel et dont l'élément prédominant n'est pas physiquement quantifiable ou consommable.

■ **Marchés de services** : marchés conclus avec des prestataires de services pour la réalisation de prestations immatérielles dont l'élément prédominant est, soit quantifiable, soit non quantifiable.

■ **Marchés des travaux** : marché conclu avec des entrepreneurs en vue de la réalisation des opérations de construction, reconstruction, démolition, réparation, rénovation de tout bâtiment ou ouvrage, y compris la préparation du chantier, les travaux de terrassement, l'installation d'équipements ou de matériels, la décoration et la finition, ainsi que les services accessoires aux travaux si la valeur de ces services ne dépasse pas celle des travaux eux-mêmes.

■ **Maturation des projets** : processus au cours duquel une idée de projet est développée sur la base des études appropriées, de manière à pouvoir exprimer le plus exactement possible, les besoins permettant d'atteindre sa réalisation. Elle consiste à préparer tous les éléments permettant la prise en compte de tous les aspects administratifs, techniques, financiers, socioéconomiques et environnementaux liés aux projets.

■ **Observateur indépendant** : consultant recruté par l'administration afin de veiller au respect de la réglementation, aux règles de transparence et aux principes d'équité dans le processus de passation des marchés publics.

■ **Offre** : ensemble des documents administratifs, techniques et financiers constituant la proposition du soumissionnaire.

■ **Organisation communautaire à la base** : regroupement de populations locales sous forme d'association légalisée ou d'organisation de la société civile, en vue d'œuvrer au développement local et qui exécute des travaux à haute intensité de main d'œuvre.

■ **Ouvrage** : construction, installation, édifice, assemblage et d'une façon générale, bien matériel créé ou transformé par l'exécution des travaux.

■ **Prestataire** : personne physique ou morale, titulaire d'un marché public.

■ **Prestations** : travaux, fournitures, services, objets d'un marché.

■ **Sous-commission d'analyse** : comité ad-hoc désigné par la Commission de passation des marchés pour l'évaluation et le classement des offres aux plans technique et financier.

■ **Titulaire du marché** : toute personne physique ou morale partie au contrat, en charge de l'exécution des prestations prévues dans le marché, ainsi que son ou ses représentant(s), personnel(s), successeur(s) et /ou mandataire(s) dûment désigné(s). Il est co-contractant de l'administration. ■

Sources : Code des Marchés Publics

Passation des marchés au PNDP

Ils ont dit...

**Alain Gamessi***Cadre chargé du développement, commune de Messamena.***« Le cadre communal doit suivre les travaux sur le terrain »**

"Les activités en lien avec la passation des marchés sont diverses. Il y a les activités dans les 4-9, c'est-à-dire de 4,9 millions de FCFA qui ne rentrent pas directement en commission des passations des marchés et qui nécessitent la mise sur pied d'une commission constituée de trois membres. Ensuite, on note des activités qui renvoient aux marchés qui vont au-delà des 4-9 c'est-à-dire dans les 10 millions de FCFA. Ceux-ci doivent passer en commission de passation des marchés faisant appel à une lettre commande. Ici, la commune est maître d'ouvrage et produit le Dossier d'appel d'offres (DAO). Enfin, il y a les activités liées à la passation du choix des OALs. Ici, le Cadre communal a pour rôle de faire des descentes sur le terrain et suivre les travaux sur le terrain, même s'il n'est pas impliqué dans la lettre de commande".

**Eric Yves Roméo***Cadre chargé du développement, commune de Kouoptamo.***« Le rôle du CCD est primordial »**

"Les outils qui concourent à la passation des marchés au sein des communes sont divergents. Certains ont des commissions internes et d'autres n'en ont pas dans le cadre des microprojets. Lors des études de faisabilité et de contrôle où les communes sont censées être actives, en même temps, lorsqu'une idée de projet est identifiée par l'exécutif et que le PNDP a donné son accord pour le financement de ce projet, une date est arrêtée pour ledit micro projet. Un appel à manifestation est lancé. Le rôle du CCD est primordial. Il participe à l'identification du projet dans le PCD, échange avec le maire en fonction des priorités de la population et transmet le projet au PNDP qui le valide et le programme pour étude. Il est le rapporteur de la commission Ad-hoc".

**Moukondo Daniel Ngande***Mayor of Tiko, South West.***«PNDP is so meticulous from its way of procedure»**

"The procurement procedure at PNDP is wonderful as time frame is respected. Most of the projects used to go to the divisional tender board. The tender board we have now has facility many things. I really understand the worries of all Mayors. The creation of MINMAP for me, is a real necessity, but my experience with them is not quite good. PNDP is so meticulous from its way of procedure. Everything is controlled. They have check lists".

**Iyawa Hamagabdo***Président de la Commission Interne de Passation, Commune de Martap - Adamaoua.***« Nous interpellons les Maîtres d'ouvrage sur l'intégrité des prestataires »**

"Pour cette deuxième année, en tant que président de commission, je n'ai pas eu de pression surtout que je sais que je fais normalement mon travail du fait des textes que je maîtrise. Les présidents des commissions proposent, mais n'attribuent pas le marché. En ce qui concerne la commission de passation de Marché, nous avons un président, un secrétaire et un représentant des finances. Pour le processus de passation de marché, le maire saisit la commission de passation des marchés qui saisit les membres de la sous-commission à son tour. Lesdits membres sont agréés par le MINMAP, ce qui n'est pas normal. Car, il faut changer ces membres de la sous-commission pour garder un niveau d'impartialité. La commission n'est pas impliquée dans la réception, ce qui est un tort pour nous. Pour la simple raison que si vous êtes au début, vous devez être à la fin. Aussi, nous attirons parfois l'attention des maîtres d'ouvrages sur le l'intégrité des prestataires".



Jean Daniel Dupont Ango

Président de la Commission des marchés du Ntem.

« Il faut sensibiliser en permanence »

"En général, les commissions de passation des marchés rencontrent plusieurs problèmes, notamment l'impartialité, les pressions et le leadership. Les pressions surgissent de toute part. Cela peut venir des autorités administratives, des amis et même des collègues. Il faut pour cela amener les gens à comprendre progressivement que la réforme a changé bien de choses. Les habitudes ont certes la peau dure. Toutefois, il est possible qu'on soumissionne pour un projet et qu'on soit retenu sans qu'on ait besoin de passer par les moyens de corruption. Des fois, on fait face à un renversement des rôles. D'où la nécessité d'une sensibilisation continue nécessaire et la régularisation des indemnités".



Marie Pascal Mbock Mioumde

Maire de la Commune de Nguibassal.

« Le contrôle des ouvrages a entraîné la baisse du taux d'échecs »

"Nous travaillons en collaboration avec le PNDP depuis 2007 avec la mise en œuvre des projets à l'instar de la construction du cercle municipal, le château d'eau et les hangars des marchés. Le suivi est assez tenu et ce suivi tient compte des différents prestataires qui sont choisis objectivement. Il y a une évolution aujourd'hui parce que le contrôle de ces étapes est très perfectionné. Le contrôle des ouvrages s'améliore aussi, ce qui entraîne la baisse du pourcentage d'échecs des commissions de passation de marchés et la réalisation des projets".



Ali Sale Maïna

Etablissement Maïnacom - prestataire à l'Extrême-Nord.

« L'honnêteté au centre du renouvellement de la confiance »

"Nos rapports avec le PNDP sont au beau fixe dans le processus de passation des marchés. La gestion des contrats ne prend pas de ce fait beaucoup de temps. En huit ans d'existence, je me suis frotté à beaucoup de marchés. Le PNDP m'a confié la construction de 16 forages en 2016 avec une période d'exécution de trois mois. Je l'ai réalisé en 46 jours. Etant donné que je travaille bien sur toute l'étendue du territoire national, le PNDP m'a sous-traité en 2017 dans les régions du Sud, du Centre et de l'Est avec la construction des forages dont l'avance de 20 forages s'élevait à un montant de deux millions de F par forage".



Yaya Souman

Cadre communal de développement, commune de Nyambaka.

« La formation nous a permis de nous mettre à niveau »

"Je ne sais pas comment ça se passait au départ, mais lorsqu'on écoute nos chefs hiérarchiques parler, on a l'impression que nous avons beaucoup apporté aux communes. Par exemple, le CCD est un poste qui n'existait pas. Ce qui fait qu'il y avait des blocus quand il fallait solliciter l'appui technique des acteurs extérieurs, ce n'était pas évident, contrairement à la situation présente, où nous sommes disponibles à tout moment pour apporter notre contribution aux communes. Ceci dans le souci de gérer les projets avec tout ce que nous avons reçu comme expérience. La formation que nous avons reçue nous a permis d'être à mesure d'assumer toutes les tâches qui exigent le service technique que nous gérons".



Alfred Kaci

Regional delegate of MINMAP South West.

« The community should be involved in the process »

"The impact of the project is felt when it is well done. The community should be informed and involved so that they can help to follow up. The relationship between MINMAP – PNDP is so very good".



Esther Oman

Coordinator of Reach Out.

« Working with PNDP has helped me improve on my personal experience »

"I have gained a lot working with PNDP. I created my own structure, my own Local Support Organ known as Reach Out and today, I can boast of a head office. The different procedures of PNDP have greatly helped me to nourish a personal strategy".

Syndicat des communes : une piste probable ?

Une plus forte implication des acteurs locaux pourrait aider à réaliser des économies d'échelle.

Dans une fable bien connue de Lafontaine, le fabuliste français ne rappelait-il pas à ses contemporains qu'« *il faut un minimum de bien pour l'exercice de la vertu* » ? Cette boutade semble avoir encore toute sa signification pour nos contemporains. Dans le processus de passation des marchés publics, certains magistrats municipaux ont dû faire appel au ministre délégué à la présidence de la République chargé des Marchés publics (MINMAP), afin de dissoudre leur commission. Ils disent n'avoir pas assez de moyens pouvant leur permettre de répondre efficacement à la rémunération des membres des dites commissions. Dans le cas d'espèce, ces commissions n'étant pas à même de continuer à travailler « *sereinement* », et donc pouvant

être vulnérable à la corruption. Le MINMAP, Abba Sadou, a accédé à leur requête et a ainsi signé des arrêtés portant dissolution des commissions internes de passation des marchés publics.

Et si l'on prenait le problème sur un autre bout en impliquant par exemple les syndicats des communes dans le processus des marchés publics ?

Leur apport se situerait à deux niveaux. Le premier, la prise en charge des commissions. Ce qui constitue le ventre mou dans ce processus jusqu'ici. Dans une stratégie bien huilée, l'on pourrait compenser ces manques grâce à un fonds commun établi au sein des syndicats. Dans le cas d'espèce, une caution financière supplémentaire

serait ajoutée par les membres des communautés pouvant apporter bénévolement ou par rétribution leurs contributions. D'autre part, ils pourraient être plus utiles lors des études de faisabilité coûteuses, réduisant ainsi les charges y afférentes. Donc, des économies d'échelle devant aider à réaliser un grand nombre d'études de marché avec un pool d'acteurs venus réaliser ensemble une ou plusieurs études. Ce pourrait être des fils du village, élites, qui au travers de l'action syndicale ou de manière individuelle, à même de réaliser un certain nombre d'activités pour le bien de la communauté. Afin d'éviter de tomber dans le piège d'un « *ventre affamé qui n'a point de règle et de rigueur* »... ■

Plan de passation des marchés

Un outil important pour le processus

La préparation d'un PPM réaliste est essentielle à la bonne supervision et exécution d'un projet.

Dans le cadre de la préparation du projet, et conformément aux dispositifs de la convention de cofinancement, les communes appuyées sur le PNDP doivent établir un Plan de passation des marchés (PPM), qui identifie que le Plan doit porter a minima sur les 18 mois à venir. Il est mis à jour en temps que de besoin et à minima annuellement. Il précise pour chaque marché : le nom du marché, son montant prévisionnel, le type de marché, le type de mise en concurrence, la procédure de passation de marchés, la méthode de sélection retenue, le type de contrôles exigés par le PNDP et le calendrier de passation et d'exécution de chaque marché.

Par conséquent, le PPM a pour objectif d'aider le PNDP à allouer les ressources, estimer la charge

de travail et exécuter les processus de passation des marchés, en harmonie avec les besoins du projet d'investissement de la commune. Par ailleurs, il permet également au PNDP de superviser le processus de passation des marchés au niveau de la commune de manière organisée et systématique, et de suivre la progression générale du projet, y compris toutes les activités relatives à la passation, ainsi qu'à tenir les parties prenantes informées des opportunités offertes par le projet, de manière à promouvoir la concurrence.

C'est donc un document obligatoire pour le PNDP. Car il fournit des données complètes sur les activités de passation de marché des projets d'investissement communaux, notamment les dates limites, le seuil des valeurs, les descriptions des

marchés, la date de publication des avis de passation de marché et toute analyse jugée pertinente des actions de la commune par le PNDP.

Ce document-clef de cadrage et d'organisation est essentiel en amont des différents processus de passation de marchés et doit être soumis à la non-objection préalable du PNDP à chaque étape. Les conventions de cofinancement avec les communes prévoient formellement des dispositifs de suivi du programme. Cependant, toute actualisation du PPM doit également faire l'objet d'un avis de non objection. Ceci en fonction du niveau de maturation des projets communaux afin d'intégrer les changements de délais. D'où l'importance du PPM. ■

Passation des marchés

L'avis de l'expert

Charles BOUBE MATCHA
Spécialiste en Passation des marchés au PNDP

Le PNDP respecte les procédures applicables au Cameroun

■ Qu'entend-on par passation des marchés ?

Avant de répondre à la question proprement dite, il est important de définir Marché public. Ainsi, selon le Code des Marchés Publics Camerounais (Décret N°2018/366 du 20 juin 2018), un marché public est un contrat écrit, passé conformément aux dispositions du code, par lequel un entrepreneur, un fournisseur, ou un prestataire de service s'engage envers l'état, une collectivité territoriale décentralisée ou un établissement public, soit à réaliser des travaux, soit à fournir des biens ou des services moyennant un prix.

La passation des marchés, est donc un processus d'acquisition de biens, travaux et services résultant de l'attribution de contrat aux termes desquels les paiements sont effectués lors de la mise en œuvre des projets.

■ Quelle est l'histoire de la passation des marchés au PNDP ?

La Passation des Marchés au PNDP commence à la phase de préparation du Projet avant le recrutement du Spécialiste en Passation des Marchés (SPM). La mise en vigueur de la phase 1 du PNDP coïncide avec la signature du code des marchés de 2004. Aucune Commission de Passation des Marchés n'existait auprès des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD). Le PNDP travaillait en ce moment avec les communes et les communautés. Dans la passation des marchés des CTD, les Maires étaient les Maîtres d'Ouvrage et les communautés, Maîtres d'Ouvrage Délégué. La Passation des marchés par les communautés était soutenue par les Directives Simplifiées de la Banque mondiale.

Le seuil de financement par le PNDP des marchés communautaires était de 20 millions de FCFA et celui des marchés communaux 75 millions de FCFA. Les

Commissions Ad-hoc composées des membres de la communauté passaient les marchés communautaires alors que les marchés communaux étaient sous la compétence de la Commission Spéciale de Passation des Marchés du PNDP.

Il faut relever qu'il y avait des Commissions départementales et Régionales de Passation des marchés mais celles-ci n'étaient pas habilitées à passer les marchés financés par le PNDP conformément à l'Accord de Crédit.

L'arrivée du PNDP a boosté la création des Commissions de Passation des marchés auprès des CTD en collaboration avec l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et l'Autorité Chargée des Marchés Publics, le Premier Ministre Chef du Gouvernement.

■ Quels sont les types de passation de marchés usités au PNDP ?

Trois types de marchés sont passés au PNDP :

1. Marché de fournitures : marchés conclus avec des fournisseurs pour l'achat, la prise en crédit- bail ou la location-vente des produits ou de matériel ;

en matière de passation des marchés. Ainsi, il a réussi à s'arrimer à la mise en place du MINMAP, qui est un acteur important et dont le rôle principal est le contrôle externe de l'exécution des marchés publics.



2. Marché de prestations intellectuelles : marchés dont l'objet porte essentiellement sur les prestations à caractère intellectuel et dont l'élément prédominant n'est pas physiquement quantifiable ou consommable ;
3. Marché de travaux : marché conclu avec des entrepreneurs en vue de la réalisation des opérations de construction, reconstruction, démolition, réparation, rénovation de tout bâtiment ou ouvrage, y compris la préparation du chantier, les travaux de terrassement, l'installation d'équipements ou de matériels, la décoration et la finition ainsi que les services accessoires aux travaux si la valeur de ces services ne dépasse pas celle des travaux eux-mêmes.

■ Quelle est l'organisation interne au PNDP en matière de passation de marchés ?

Le PNDP, au niveau national, dispose d'une Cellule de Passation des Marchés (CPM) composée d'un chef de cellule, le SPM et des assistants. Au niveau de chaque cellule régionale, on retrouve un assistant en charge de la passation des marchés. Par ailleurs, le PNDP dispose d'une Commission Spéciale de Passation des Marchés (CSPM). Elle est un organe d'appui technique qui concourt au respect de la réglementation et garantit les principes de la commande publique. Notamment le principe de la liberté d'accès à la commande publique, l'égalité de traitement des candidats et la transparence des procédures de passation des Marchés Publics.

■ Quel est l'état des lieux de la passation des marchés au PNDP ?

L'une des missions confiées au PNDP sur les trois phases, c'est l'amélioration des services sociaux de base. Ce qui nécessite une implication du Programme dans la réalisation d'infrastructures, la fourniture de biens et services, ainsi que la mise à disposition de compétences pour la réalisation de diverses études. Cela se traduit donc par un ensemble de réalisations visibles sur le terrain, pour le cas des infrastructures, mais aussi palpables s'agissant des actions de renforcement des capacités qui nécessitent au préalable le choix des consultants.

Il est utile de relever que le PNDP a reçu en fin de première phase des distinctions de l'Autorité chargée de la Régulation des Marchés Publics, après contrôles à priori et postérieurs des marchés relatifs à la sélection des Organismes d'Appui Local (OAL) pour un montant d'environ un milliard trois cent millions FCFA.

■ Quels ont été les marchés passés au PNDP à sa création ?

Le tout premier marché passé au PNDP est une Demande de Cotations relative à l'acquisition du mobilier de Bureau en 2004. La plupart des équipements acquis dans le cadre de ce marché, quatorze ans après leur réception, sont encore en très bon état. Nous pouvons notamment citer le bureau du Coordonnateur National et la table de conférence qui, selon sa valeur, disposé dans la salle de réunion N°1 de la Cellule Nationale de Coordination. Ce matériel représente la vie du PNDP et vous permet de comprendre l'« Esprit PNDP. »

■ Quelles difficultés a-t-il fallu surmonter ?

L'une des difficultés était d'amener les CTD à passer leurs marchés en utilisant plusieurs procédures (Nationales et des partenaires techniques et financiers).

Face à cette difficulté, le Projet a produit un Guide pour la Passation des marchés communaux et organisé par la suite des séries de formations en vue de renforcer les capacités des acteurs locaux.

■ Qu'entend-on par directives simplifiées? Qu'est ce qui avait justifié l'élaboration de ce qu'on a appelé le Livre vert ?

Les Directives Simplifiées décrivent les procédures simplifiées de Passation des Marchés et de décaissement pour les investissements communautaires de la Banque mondiale. Celles-ci, « **Directives simplifiées des Marchés et de Décaissement des Fonds pour des Investissements en faveur de la Communauté** » ont été effectives le 3 mars 1998.

S'inspirant des Directives simplifiées de la Banque mondiale, le Programme a produit un Guide des acteurs intervenant dans le processus de la passation et de l'exécution des marchés communaux sur financement PNDP. Il s'agit d'un document destiné aux Maires, aux Présidents et Membres des Commissions de Passation des Marchés compétentes et tout autre acteur impliqué dans la passation des marchés communaux. Ce document initialement appelé « livre vert », a été édité pour la première fois en juin 2010, puis révisé en septembre 2015. Par ailleurs, avant toute application, les procédures simplifiées du PNDP sont approuvées par les Partenaires Techniques et Financiers du PNDP à savoir la Banque mondiale et l'AFD.

La couleur verte du guide des acteurs avait été choisie à l'effet de personnaliser et refléter la vision du Programme sur le livre. En la faveur de l'actualisation en 2015, « le livre vert » est passé au « livre blanc ».

■ Pourquoi et depuis quand existe-t-il une commission spéciale de passation des marchés au PNDP ?

La Commission Spéciale de Passation des Marchés (CSPM) du PNDP a été créée le 11 octobre 2003 et renouvelée le 08 mai 2013. La CSPM actuelle a été mise en place par arrêté N°0239/A /MINMAP du 28 octobre 2015. Elle est habilitée à passer les marchés de toute la troisième phase du PNDP.

La CSPM est constituée d'un président désigné par le Ministre en charge des marchés publics, un représentant du Ministère en charge des marchés publics, un représentant du Ministère en charge des finances, un représentant du Ministère en charge des investissements publics, un Secrétaire qui est le Spécialiste en Passation des Marchés et un représentant du Maître d'Ouvrage.

En conformité avec l'Arrêté n°006/A /MINMAP du 08 mai 2013 portant création des Commissions Spéciales de Passation des Marchés auprès des projets, la CSPM du PNDP est chargée :

- de l'examen des Dossiers d'Appel d'Offres, des Demandes de cotation et des Demandes de

Propositions ;

- de l'ouverture et du dépouillement des offres ;
- de l'examen et de l'adoption du rapport de la sous-commission d'analyse ;
- de la formulation des propositions d'attribution des marchés au Coordonnateur du PNDP.

La CSPM est compétente pour les marchés initiés au niveau de la Cellule Nationale de Coordination du PNDP, conformément au Plan de Passation des Marchés y relatif approuvé par les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) du Programme. Cette Commission peut en cas de besoin passer les marchés des Communes bénéficiant du financement du PNDP sur sollicitation du Maître d'Ouvrage (Maire) ou alors pour besoin de célérité dans la mise en œuvre des activités.

■ Comment se gère la liste des experts et prestataires du PNDP ?

La liste des experts et prestataires du PNDP encore appelée Répertoire, est un document dans lequel on retrouve les informations sur l'identité (nom, adresse etc..) et l'expérience de l'entreprise ou du consultant par domaines de compétence.

Il s'agit en réalité d'une pré-qualification, celle-ci se fait conjointement par la Commune et le PNDP, après publication d'un appel à manifestation d'intérêt selon les compétences demandées et les domaines ciblés. Le répertoire du Programme est actualisé tous les deux ans et est surtout exploité dans le cadre des procédures simplifiées.

■ Qu'entend-on par misprocurement ? Et comment le PNDP fait-il pour y échapper ?

Le misprocurement est un vice de procédure ou un non-respect des procédures. Pour y échapper, le PNDP a des outils qui sont des documents de cadrage. Il s'agit notamment du Code des Marchés Publics Camerounais, les Directives de la Banque mondiale et celles de l'Agence Française de Développement et le Guide de Passation des Marchés.

Le PNDP s'appuie sur ces outils pour éviter toute forme de vice de procédure et s'attèle à former les acteurs. En plus de cette formation qui est effectuée par le SPM du PNDP en collaboration avec d'autres institutions des Marchés Publics au Cameroun, les acteurs de la passation des marchés du Programme cultivent des principes tels que la bonne gouvernance et l'intégrité.

■ Quels sont les principaux pièges à éviter en matière de passation de marchés ?

Tout d'abord, pourquoi parlez-vous de "piège" dans ce contexte ? Il serait préférable de parler d'obstacle. En effet, pour être dans la chaîne de la Passation des Marchés, il faut avoir la maîtrise des procédures.

Entre autres, les obstacles à éviter dans la passation des marchés peuvent être les suivants :

- Passer un marché non planifié ;
- Passer un marché sans la disponibilité des fonds ;
- Recevoir un prestataire après l'ouverture des offres et avant la phase d'attribution.

■ Comment le PNDP va-t-il réussir à s'adapter à la mise en place du MINMAP ?

Cette question serait posée avant la réforme de 2018. Pour répondre, on peut dire qu'en respectant les procédures applicables au Cameroun en matière de passation des marchés, le PNDP, maillon de l'Etat, n'a pas eu de difficultés à s'arrimer avec la réforme donc du MINMAP, Autorité des marchés, qui est un acteur national important et incontournable du Système.

■ Quels sont les principaux problèmes qui reviennent lorsqu'on parle de passation des marchés ?

L'un des principaux problèmes rencontrés dans la passation des marchés est le non-respect des délais contractuels par les adjudicataires. Pour y remédier le PNDP met un accent particulier sur la formation des acteurs dans la passation et la gestion des contrats. Les sanctions sont également appliquées aux prestataires défaillants conformément à la réglementation en vigueur.

Nous pouvons aussi citer puisqu'on parle des CTD, du paiement des indemnités des sessions. C'est un problème à prendre très au sérieux. Pendant la phase II du PNDP, la Banque mondiale avait exceptionnellement accordé au PNDP un appui financier afin de permettre aux CPM placées auprès des communes de pouvoir siéger. La tenue régulière des sessions a effectivement contribué au taux de décaissement de 99% atteint par le PNDP.

■ Quelles anecdotes majeures pouvez-vous partager en rapport avec l'histoire de la passation des marchés au PNDP ?

Recruté le 15 décembre 2003, le Spécialiste en Passation des Marchés du PNDP, 15 ans après est resté loyal et présent au PNDP. Ses autres collègues Spécialistes en Passation des Marchés se posent régulièrement la question de savoir "pourquoi y reste-t-il si longtemps ?" Sa réponse est la suivante **« Que ta foi soit plus grande que tes craintes »**.

■ Quelles sont les principales leçons apprises au PNDP depuis 2004 en matière de passation des marchés ? Et surtout, qu'est-ce que le PNDP peut partager avec des programmes et projets jeunes ?

L'une des principales leçons apprises au fil des années, en matière de passation des marchés, c'est que les procédures, et leur respect, ne doivent pas être considérées comme notre adversaire, mais plutôt comme un grand allié. Il y va de la réalisation effective des projets utiles au développement de la nation. Comme le dit un dicton, « si tu gardes les procédures, celles-ci vont en retour te protéger ». Toute la documentation du PNDP est valorisée par les autres projets. Les stagiaires sont formés avec beaucoup de rigueur et font la réussite et le bonheur des autres projets surtout dans le cadre de la passation des marchés où la ressource humaine de qualité est rare. Le PNDP partage son savoir-faire et est constamment sollicité pour la gestion fiduciaire de nouveaux projets en cours d'Instruction. ●

Passation des marchés du PNDP

Trois Questions à...

Frédéric Bandon**Responsable Technique en charge
des Infrastructures au PNDP.**

**Il est
nécessaire de
prendre en
compte les
spécificités
des projets
d'un site à un
autre même
si les projets
paraissent
identiques sur
le papier.**

■ **Quel rôle jouez-vous dans la Commission d'analyse ?**

Le rôle du technicien que je suis dans une sous-commission d'analyse est un rôle d'éclairage. Voilà pourquoi dans une sous-commission de trois personnes, on verra difficilement deux ingénieurs. Un ingénieur suffit au vu du fait que l'analyse est devenue binaire. Le travail devient donc difficile si les techniciens n'ont pas été clairs.

■ **Comment arrive-t-on à une cellule infrastructure au PNDP ?**

En fait, le PNDP commence à s'exécuter sans ingénieur de génie-civil et ceux qui assuraient le rôle des cadres chargés des infrastructures étaient les cadres chargés des communautés devenus à ce jour des cadres en charge des aspects socio-environnementaux pour la plupart.

La mise en place effective naît du constat selon lequel, le PNDP faisait trop confiance aux sectoriels dû au manque de répondant dans la maison pour faire opposition à ce que proposait les sectoriels. Lorsqu'il y avait des réclamations techniques au PNDP, on était contraint de faire appel à une personne externe à la maison qui avait la compétence et l'expérience requise pour répondre à ce besoin.

C'est à l'issue de l'évaluation de la première phase du PNDP que le Coordonnateur adjoint du Programme a proposé de muter son poste en un poste de coordonnateur technique en charge des infrastructures avec profil génie civil. Chemin faisant, nous avons créé des déclinaisons de démembrement au niveau régional pour en faire des cadres en charge des infrastructures ayant pour pôle de référence au niveau national.

■ **Quelle démarche permet de dire qu'entre 2004 et 2018, on a largement évolué par rapport aux études de faisabilité ?**

Il faut d'entrée de jeu reconnaître que le PNDP a fortement impulsé la maturation des projets dans le sens de mieux faire connaître le principe. Car, beaucoup de personnes parlent

de maturation de projets sans comprendre que c'est un processus véritablement détaillé et important. L'enjeu que le PNDP a eu en parlant de maturation, c'est de faire comprendre aux maires qu'il est important de passer par là.

De fait, il est nécessaire de prendre en compte les spécificités des projets d'un site à un autre même si les projets paraissent identiques sur le papier. La maturation arrive donc à un dossier de consultation qui peut être un DAO ou une demande de cotation. Ce n'est pas le seul résultat, mais plutôt l'un des résultats qui ressort pour chercher le prestataire.

Or, lorsque nous prenons le processus de maturation au PNDP, processus qui a connu des évolutions (parti d'une maturation via les sectoriels à la première phase à une maturation par consultation à la deuxième phase), nous prenons en compte plusieurs éléments, notamment nous ré-analisons la pertinence du projet. Pour un forage à creuser dans une localité, nous nous rassurons qu'il correspond à une demande d'actualité.

Toutefois, ne pas faire la maturation c'est aussi oublier le taux d'échec des projets qui au PNDP est inférieur à 1%. La maturation des projets au PNDP a permis de déterminer le juste prix du projet. Pour atteindre ce résultat, le processus de maturation des marchés est passé d'une maturation par les sectoriels à la première phase à une maturation par consultation à la deuxième.

Largement critiquée du fait des insuffisances dans l'évaluation des coûts financiers du projet, cette nouvelle approche de maturation par consultation n'a pas eu le succès attendu bien que, le PNDP a continué à réaliser des infrastructures sociales de base dans les communes. Face à ces insuffisances, le PNDP a instauré depuis la fin de sa deuxième phase la pré-faisabilité qui lui permettra de réaliser des économies d'échelle et d'éviter le biais dû à une mauvaise évaluation. ●

Passation des marchés du PNDP

Focus sur STEPS



■ Qu'entend-on par STEP ?

L'acronyme « STEP » signifie « *Systematic Tracking of Exchanges in Procurement* » et la traduction française est le « *Suivi Systématique des Échanges dans la Passation des Marchés* ». C'est une plate-forme de suivi des marchés en ligne.

Cet outil fait partie des réformes de la Banque mondiale sur le nouveau cadre de procédures de passation des marchés approuvé par le Conseil des administrateurs de la Banque mondiale.

STEP est obligatoire pour tous les projets soumis au nouveau cadre de la Banque mondiale sur la Passation des Marchés. Le Programme National de Développement Participatif (PNDP) a commencé à utiliser STEP en 2016 comme premier client.

■ En tant que point focal STEP, quel est votre rôle ?

Pour une bonne utilisation de STEP, il y a un point focal au niveau de la CNC et 10 points focaux dans les dix Cellules Régionales qui travaillent sous le regard attentif du Spécialiste en Passation des Marchés du PNDP. Le point focal de la CNC doit à cet effet :

1-Vérifier que toutes les interventions faites par les points focaux des Cellules Régionales de Coordination (CRC) (les Cadres Chargés des Infrastructures/Assistant Régionale chargé de la Passation des Marchés) dans le système sont de bonne qualité

Cette vérification se fait à deux niveaux :

- i). Tout d'abord s'assurer que les Marchés reportés dans STEP, sont conformes aux Plans de Passation des Marchés (version Excel) validés par le Spécialiste en passation des marchés ;
- ii). vérifier que toute la procédure de Passation des marchés est bien reportée dans le système tout en téléchargeant les documents physiques de chaque étape de la procédure (Termes de référence, rapport de sélection, contrat, ordre de service de démarrer la prestation, etc).

2-Saisir la planification, la passation ainsi que l'exécution des marchés de la Cellule Nationale de Coordination (CNC) dans STEP ;

3-Faire vérifier par le SPM les Plans de Passation des Marchés (CNC et CRC) saisis ; toutes les données saisies par les CRC sont contrôlées par le SPM avant transmission à la Banque.

■ Quelles sont les principales réformes introduites par le STEP ?

Les principales réformes de STEP sont les suivantes :

- Augmenter la transparence et l'efficacité de la passation des marchés dans le cadre des projets d'investissement financés par la Banque mondiale ;

- Approfondir une collaboration plus étroite entre le projet et la Banque mondiale ;
- Accélérer les processus d'attribution des contrats tout en favorisant la transparence et la responsabilisation des acteurs ;
- Faire le suivi électronique des marchés et des contrats.

■ Quelles ont été les principales difficultés à surmonter dans l'appropriation du STEP ?

Elles sont de deux ordres :

D'abord, la nécessité d'une rapide appropriation par les utilisateurs. Une difficulté dans le cadre des saisies a rapidement été surmontée grâce aux séances pratiques de renforcement des capacités des points focaux par la Banque mondiale.

Ensuite, la nécessité de disposer en permanence d'une connexion Internet haut débit. Une exigence pour le logiciel qui impose le téléchargement des documents à chaque étape de la procédure. Sur ce point aussi, la qualité s'améliore considérablement grâce aux conventions signées avec l'opérateur de téléphonie CAMTEL.

Regard sur la gestion des travaux en régie

Ce mécanisme occupe une place de choix dans la mise en place du dispositif de gestion décentralisée de certaines tâches.

Dans l'exécution des travaux en régie, on distingue trois principaux acteurs qui ont des responsabilités spécifiques. L'ordonnateur ou le maître d'ouvrage, l'équipe ad hoc et la commission de recette technique et de réception des travaux. Pour le cas de la réalisation des projets d'infrastructures en régie, l'ordonnateur est autorisé conformément aux dispositions de la circulaire conjointe n°0660/MINTP/MINATD du 28 mai 2014, celles des décrets n°2014/0611/PM du 24 mars fixant les conditions de recours et d'application des approches à Haute intensité de main d'œuvre, n°2014/3863/PM du 21 novembre portant organisation de la maîtrise d'œuvre technique dans la réalisation des projets d'infrastructure et n°2016/0886/PM du 25 avril 2016 portant cadre général de la réalisation des d'infrastructures en régie.

Ainsi, l'identification et la priorisation des tronçons à entretenir, l'approbation du projet d'exécution, le recrutement des agents sont pris en compte dans ce dispositif des travaux en régie. De même que la contractualisation des prestations, de l'organisation des réunions en chantier ainsi que de l'engagement, la liquidation et de l'ordonnancement des dépenses. Dans le Code des marchés publics, l'on note bien la place que l'on accorde à cette approche HIMO qui combine, lors de l'exécution des travaux de l'utilisation optimale du matériel léger avec les ressources locales disponibles en termes de main d'œuvre et de matériaux locaux, chaque fois que cela est techniquement et économiquement rentable.

A ce titre, force a été donnée de constater un apport concerté de ce type d'organisation dans la mise en place d'une approche

commune pour juguler des dysfonctionnements et, le plus souvent de « limiter les casses ». Certaines démarches, si elles étaient portées individuellement, même à bout de bras, ne parviendraient pas à un résultat probant. Le système des marchés publics qui a connu au fil du temps de nombreux apports et améliorations continue de poursuivre son enrichissement par des contributions diverses des acteurs concernés. Car, les commissions de passation des marchés entendues comme étant des organes techniques à même de mener à bien certaines de ses prérogatives ne remplacent pas en soi l'autorité contractante. Elles doivent jouer leur rôle en concourant au respect de la réglementation et du libre accès à la commande publique. Avec en fond de toile la transparence et l'égalité. ●



> Littoral

Le PNDP sur le front de la conformité et des délais

Certains prestataires engagés dans la réalisation d'ouvrages et infrastructures confiés par le PNDP ont perdu le sommeil depuis quelques temps dans la région du Littoral. Pour cause, la Cellule régionale de coordination du PNDP-Littoral, par le suivi rigoureux de ses contrats met à mal le laxisme et la désinvolture dont peuvent faire preuve des prestataires qui ont la charge de réaliser des infrastructures socio-économiques.

Ainsi, une équipe régionale du PNDP conduite par Sylvestre Chegue, Coordonnateur régional par intérim s'est rendue, du 28 au 31 mars 2018, dans les communes de Dibombari, Ngambé, Ndom

et Loum. Dans cette dernière, la mission n'a pas hésité à procéder à la mise en demeure du prestataire chargé de réaliser la construction de 10 boutiques au marché de Loum. A Dibombari, il a été question de prendre part à la séance d'examen et d'ouverture des offres, dans le cadre de la demande de cotation pour la construction et l'équipement de la radio communautaire de cette localité. A Ngambé et Ndom, la mission a pris part à la réunion de chantier pour la construction

d'un pont, ainsi qu'au suivi du microprojet de construction d'une case communautaire.

A chaque étape, le niveau d'avancement des travaux a été apprécié, les recommandations ont été formulées aux différentes entreprises, suite aux difficultés présentées. Enfin, le calendrier d'avancement des travaux sur les prochaines périodes a, chaque fois, été élaboré de concert avec toutes les parties prenantes.



> Littoral

Le PNDP assure une veille permanente

Booster l'achèvement de 08 microprojets en cours sous financement IDA de la Banque mondiale.

C'est l'objet de la descente effectuée par des responsables de la Cellule régionale du PNDP-littoral, du 21 au 25 mars 2018, dans les communes de Ngambé, Yabassi et Dibombari, respectivement situées dans les départements de la Sanaga-maritime, du Nkam et du Mounjo.

Dans la commune de Dibombari, la mission a pu faire le point des observations apportées à la demande de cotation pour la construction et l'équipement de la radio communautaire, de même que pour la mise en œuvre du microprojet de route de Moualanga, ainsi que la revue des microprojets non fonctionnels dans la localité. A Yabassi et Ngambé, il s'est agi de

procéder à la réception technique de certains ouvrages. Pour ces différentes descentes, un canevas qui commence par une visite de courtoisie impérative aux autorités administratives, afin de présenter les termes de référence. Suivi directement par des descentes

de terrain qui permettent de faire l'historique du projet et le rappel des engagements pris par les prestataires, d'apprécier la consommation des délais et le niveau d'exécution physique et financier du projet, les réceptions techniques le cas échéant.



Sud

Les peuples pygmées fièrement représentés dans la police camerounaise

Michel Binzouli est l'espoir d'une population très souvent marginalisée.

Le casque vissé sur le crâne, l'étoile luisante d'inspecteur de police sur les épaules, Michel Binzouli, a le regard droit, l'allure fière et ferme, le buste relevé signe de la détermination qui va désormais le guider dans l'accomplissement quotidienne de sa tâche. Le natif de Madong dans la commune de Lolodorf, département de l'Océan, région du Sud-Cameroun est sérieux et radieux, lui qui vient de recevoir ses attributs d'inspecteur de police au cours d'une cérémonie solennelle présidée par le Délégué Général à la Sûreté Nationale, Martin Mbarga Nguele.

Grâce à l'appui et l'accompagnement du Programme National de Développement Participatif (PNDP), dans le cadre du Plan de Développement des Peuples Pygmées (PDPP), il a pu intégrer le Centre d'instruction de la police camerounaise à Mutengene et en sort, ce 24 mars 2018, comme inspecteur de police. Titulaire d'un probatoire, option technique bois et menuiserie, Michel Binzouli représente l'ouverture et l'évolution progressive de toute une communauté. Il s'agit du tout premier inspecteur de police qui va, à n'en point douter, représenter valablement les peuples pygmées (Bakas, Bagyéls, Bakolas, Bedzangs) du Cameroun. Pour l'accompagner, le Coordonnateur régional du PNDP pour la région du Sud, Florent Hugues Bessala, le responsable régional chargé des Aspects socio-environnementaux, Cyrille Nlatte et la formatrice du PNDP-Sud, Elisabeth Nzuno.

Pour rappel, le Plan de Développement des Peuples Pygmées (PDPP), s'est initialement mis en œuvre en 2007 dans 9 communes de la région du Sud (Akom II, Niété, Campo, Bipindi, Lolodorf, Lokoundjé, Djoum,



Mintom et Oveng pendant la première phase du projet. Puis il s'est étendu à 31 Communes pendant la deuxième phase dont trois (03) dans la Région du Centre, onze (11) dans la Région du Sud et dix-sept (17) dans la région de l'Est. Il est mis en œuvre sur la base des plans d'action élaborés à la suite d'un diagnostic participatif et structuré, en plus d'un dispositif de coordination et de suivi évaluation, autour de 05 composantes à savoir la citoyenneté, l'éducation, la santé, l'agriculture et la gestion des produits forestiers non ligneux, le dialogue intercommunautaire et sécurisation foncière.

Les deux premières phases se sont déroulées à la satisfaction des populations bénéficiaires, des bailleurs de fonds et du gouvernement. Les principaux résultats obtenus dans le cadre du PDPP à l'issue de la 2^{ème} phase donnent quelques indicateurs:

2805 actes de naissances établis, 106 cartes nationales d'identité et 83 actes de mariage ont été établis et distribués, 15 enfants pygmées ont été identifiés et formés dans les métiers de l'éducation et de la santé. Plus de 450 enseignants du niveau primaire ont été formés à l'accueil et aux techniques d'apprentissage des enfants Pygmées. 105 centres de santé fréquentés par les peuples pygmées ont bénéficié pour la mise à disposition des médicaments essentiels suite aux protocoles d'accord signés avec le CAPP au niveau des régions. 390 accoucheuses traditionnelles ont été formées. Plus de 3 400 enfants de 0 à 5 ans ont été vaccinés. 10 villages pygmées ont des droits d'usufruit sur des espaces reconnus par les bantous et l'administration.●

> Sud

La commune de Djoum accroît l'offre éducative

Le village Aboélon dans la commune de Djoum, département du Dja et Lobo, région du Sud a été au centre de la réception provisoire, mardi 06 mars 2018, d'un bloc de deux salles de classe pour le compte de son école

maternelle. Le nouveau bâtiment est équipé de bureaux, de tables-bancs et de dortoirs. La cérémonie de réception s'est faite en présence de quelques personnalités dont Vincent Foumane Ngane, Maire de la commune de Djoum, le chef de subdivision des travaux publics, le délégué départemental des marchés publics, ainsi que les représentants du PNDP pour la région du Sud. Ce joyau architectural a été construit à hauteur de 26 016 099 Fcfa. La commune de Djoum,

dans le département du Dja et Lobo, région du Sud, créée le 21 août 1952 et constituée de 44 villages, est en train de résoudre progressivement les nombreux problèmes qui minaient le secteur éducatif dans la municipalité. Il s'agit là d'une réponse continue aux problèmes identifiés lors de l'élaboration du Plan communal de développement. ●



> Est

Echanges sur la programmation communale

Les Organismes d'appuis locaux (OAL) qui interviennent dans la planification à l'Est se sont retrouvés du 30 janvier au 03 février 2018 dans la ville de Bertoua, dans le cadre d'une rencontre organisée par la Cellule régionale du PNDP-Est. L'objectif étant le renforcement des capacités et la mise à niveau des OAL en matière de planification et de programmation communale. Les participants ont

ajusté leurs connaissances en ce qui concerne le concept de ranking des villages, l'introduction de la notion de budget et de programmation du Plan communal de développement (PCD), la prise en compte des aspects transversaux tels le VIH/SIDA, pour ne citer que ceux-là. Le PCD est un outil important qui porte la vision de développement d'une commune. Dans son élaboration, pour le compte de la commune, le PNDP contractualise avec des OAL qui ont la charge de descendre sur le terrain pour la réalisation de différents diagnostics qui, dans une approche Bottom-up, constitue l'essence du développement participatif. L'identification des besoins et la priorisation des projets à caractères sociaux et économiques en découle aisément.

Est

Des initiatives locales examinées à Mandjou et Angossas

La mise en oeuvre des solutions endogènes s'étend de plus en plus dans les différentes communes de la région de l'Est.

Du 26 au 28 janvier 2018, une mission de suivi de la mise en œuvre des solutions endogènes de la Cellule nationale de coordination du PNDP s'est déployée dans la région de l'Est. Il s'agissait pendant trois jours, de descendre dans les communes de Mandjou et d'Angossas respectivement situées dans les départements du Lom et Djérem et du Haut Nyong.

Les rencontres visaient à évaluer la mise en œuvre du processus dans ces deux communes. Ceci à l'effet de percevoir le rythme et le niveau d'implication des communautés locales dans la prise en main de leur propre développement.

C'est un processus qui doit amplement prendre corps dans les 30 villages de la commune d'Angossas, créée en avril 1995, et la commune de Mandjou, anciennement appelée commune de Bertoua rurale, créée en avril 2007.

Pour rappel, dans la dynamique de l'élaboration du Diagnostic par-

ticipatif niveau village (DPNV), un des trois diagnostics développés pour l'élaboration du Plan communal de développement (PCD), un Comité de concertation est créé dans chaque village pour apporter des réponses aux problèmes qui ne nécessitent pas forcément l'aide ou une intervention extérieure.

D'où la notion de solutions endogènes, en opposition aux solutions exogènes, notamment prises en compte dans les projets prioritaires

identifiés dans ces communautés. Il s'agit d'une démarche d'autonomisation des communautés à la base pour la prise en main de leur propre développement. Une tâche à laquelle le PNDP s'attèle continuellement et qui constitue la partie la moins visible d'une action qu'elle mène de manière permanente et qui touche aux changements de comportements. ■



> Est

La dynamique d'actualisation des PCD en cours

Les communes de Batouri, Yokadouma, Bertoua, et Abong-Mbang dans la région de l'Est ont été au centre d'une série de rencontres organisés par la Cellule régionale du PNDP du 22 au 25 janvier 2018.

Ceci, dans l'optique d'imprégner divers acteurs à l'actualisation des Plans communaux de développement (PCD).

Les objectifs et la finalité de la planification ont été présentés à travers des exposés techniques sur

la méthodologie d'élaboration des cadres logiques, la sensibilisation des apprenants et l'introduction

des Organismes d'Appui Local (OAL) dans les communes et communautés. ■



Est

Diagnostic dans les villages de la commune de Bétaré Oya

Les 59 villages de la commune de Bétaré-Oya, située dans le département du Lom-et-Djérem, région de l'Est et, réparti sur 12 600 km², ont fait l'objet d'un Diagnostic participatif niveau village (DPNV), une des trois étapes indispensables à l'élaboration du Plan communal de développement (PCD).

A cet effet, un atelier de validation des Rapports consolidés du diagnostic

participatif a été organisé à Bétaré-Oya, du 19 au 20 janvier 2018. A travers des exposés visualisés, des séances de Brainstorming et plusieurs échanges ont été présentés et validés.

Une présentation qui s'est faite par secteur et qui a permis la vérification des fiches de collecte pour le progiciel d'Aide au développement participatif (Pro- ADP), la validation du projet de Ranking des villages.

Pour cette commune créée le 07 juin 1955, dont le PCD, en cours d'actualisation, a été élaboré en novembre 2011, les actions de développement vont de plus en plus être efficaces du fait de la mise à jour des besoins et des projets prioritaires. ●



Avec le guichet performance, Le PNDP récompense les communes les mieux gérées du Cameroun



- Les communes en compétition par catégorie et par région
- Des critères basés sur la gestion budgétaire, la gouvernance, la transparence, les solutions endogènes et l'appropriation des outils et démarches du PNDP
- Un jury indépendant aux niveaux régional et national
- La remise des prix lors d'une cérémonie nationale.



National Community Driven Development Program

A hot line ☎ 8567
For all your Worries and grievances



Get information from the right source :

- If you encounter difficulties in executing your activities ;
- If you notice any shortcomings in the implementation of your micro-projects ;
- If you wish to be informed about our missions and achievements.

CNC, Pont Dragages, Entrée UNESCO & PNUD

P.O. BOX : 660 Yaounde-Cameroon • Tel. +237 222 213 664 • Fax : +237 222 213 663

Email: pndp@pndp.org • Website : www.pndp.org



WORLD BANK GROUP



AFD
AGENCE FRANÇAISE
DE DEVELOPPEMENT

